

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

—————
**Séance plénière
du jeudi 15 mai 2003**
—————

—————
SOMMAIRE
—————

	Pages
EXCUSES	1038
COMMUNICATIONS	
— Modifications de la composition des commissions	1038
PROPOSITION D'ORDONNANCE	
— Prise en considération	1039
VOTE NOMINATIF	
— Vote nominatif resté sans résultat concernant la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de Mme Marion Lemesre, M. Rudi Vervoort, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz, Mmes Adelheid Byttebier et Caroline Persoons) modifiant l'ordonnance du 18 juillet 2002 modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme (n° A-427/1 – 2002/2003)	1040

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

—————
**Plenaire vergadering
van donderdag 15 mei 2003**
—————

—————
INHOUDSOPGAVE
—————

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	1038
MEDEDELINGEN	
— Wijzigingen van de samenstelling van de commissies	1038
VOORSTEL VAN ORDONNANTIE	
— Inoverwegingneming	1039
NAAMSTEMMING	
— Herneming van de zonder gevolg gebleven naamstemming betreffende de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van mevrouw Marion Lemesre, de heer Rudi Vervoort, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz, mevrouw Adelheid Byttebier en mevrouw Caroline Persoons) houdende wijziging van de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw (nr. A-427/1 – 2002/2003)	1040
	1033

	Pages		Blz.
ORDRE DES TRAVAUX	1040	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	1040
QUESTIONS D'ACTUALITE		DRINGENDE VRAGEN	
— De Mme Caroline Persoons à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « les nouvelles routes aériennes annoncées par Belgocontrol pour le survol de Bruxelles »	1041	— Van mevrouw Caroline Persoons aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de nieuwe door Belgocontrol aangekondigde vliegroutes boven Brussel »	1041
Question d'actualité jointe de M. Christos Doulkeridis, concernant « le survol de nuit de Bruxelles »	1041	Toegevoegde dringende vraag van de heer Christos Doulkeridis, betreffende « de nachtvluchten boven Brussel »	1041
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « les sanctions liées à l'obligation d'utilisation du sac poubelle blanc »	1044	— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de straffen verbonden aan het verplicht gebruik van de witte vuilniszak »	1044
Question d'actualité jointe de M. Serge de Patoul, concernant « la taxe à charge des contrevenants aux règles d'utilisation des sacs poubelles réglementaires »	1044	Toegevoegde dringende vraag van de heer Serge de Patoul, betreffende « de heffing ten laste van de overtreders van de regels voor het gebruik van reglementaire vuilniszakken »	1044
— De M. Jos Van Assche à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la sécurité des distributeurs automatiques de billets dans le métro bruxellois »	1046	— Van de heer Jos Van Assche aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de beveiliging van de ticketautomaten in de Brusselse metro »	1046
— De M. Joël Riguelle à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la décision de la STIB concernant l'accès unique dans les bus par la porte avant »	1047	— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de beslissing van de MIVB over de enige toegang in de bussen met de deur vooraan »	1047
— De M. Bernard Ide à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les assouplissements des conditions de transport de vélos dans les métros »	1048	— Van de heer Bernard Ide aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de versoepeling van de voorwaarden voor het transport van de fiets in de metro »	1048
— De M. Stéphane de Lobkowicz à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifi		— Van de heer Stéphane de Lobkowicz aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek,	

	Pages		Blz.
	—		—
que, concernant « la réduction de la fiscalité en Région de Bruxelles-Capitale »	1049	betreffende « de vermindering van de belastingdruk in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	1049
— De Mme Dominique Braeckman à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la suite réservée au vote de la résolution relative à la condamnation d'Amina Lawal »	1051	— Van mevrouw Dominique Braeckman aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het gevolg van de goedkeuring van de resolutie betreffende de veroordeling van Amina Lawal »	1051
PROPOSITION DE RESOLUTION		VOORSTEL VAN RESOLUTIE	
— Proposition de résolution (de M. Joël Riguelle) invitant le gouvernement régional à demander au gouvernement fédéral l'abrogation de la loi du 11 avril 1994 organisant le vote automatisé (n ^{os} A-164/1 et 2 – 2000/2001)	1052	— Voorstel van resolutie (van de heer Joël Riguelle) waarbij de gewestregering verzocht wordt de federale regering te vragen om de wet van 11 april 1994 tot organisatie van de geautomatiseerde stemming op te heffen (nrs A-164/1 en 2 – 2000/2001)	1052
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : Mme Anne-Sylvie Mouzon , rapporteuse, MM. Joël Riguelle, Alain Adriaens	1052	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : mevrouw Anne-Sylvie Mouzon , rapporteuse, de heren Joël Riguelle, Alain Adriaens	1052
PROJET D'ORDONNANCE		ONTWERP VAN ORDONNANTIE	
— Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'établissement, l'exécution et le suivi d'un Plan national Climat, ainsi que l'établissement de rapports dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto (n ^{os} A-394/1 et 2 – 2002/2003)	1053	— Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het samenwerkingsakkoord tussen de federale Staat, het Vlaams Gewest, het Waals Gewest en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, betreffende het opstellen, het uitvoeren en het opvolgen van een Nationaal Klimaatplan, alsook het rapporteren in het kader van het Raamverdrag van de Verenigde Naties inzake klimaatverandering en het Protocol van Kyoto (nrs A-394/1 en 2 – 2002/2003)	1053
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : MM. Joseph Parmentier , rapporteur, Alain Adriaens, Didier Gosuin , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur	1053	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Joseph Parmentier , rapporteur, Alain Adriaens, Didier Gosuin , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel	1053
Discussion des articles	1054	Artikelsgewijze bespreking	1054
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'accord tripartite pour l'installation des institutions européennes à Bruxelles »	1055	— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het driepartijenakkoord voor de vestiging van de Europese instellingen in Brussel »	1055
— De M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la		— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brus-	1035

	Pages		Blz.
	—		—
Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la vente de la Cité administrative de l'Etat »	1058	selse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de verkoop van het Rijks-administratief Centrum »	1058
— De Mme Marion Lemesre à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la cohérence des mesures fiscales dans les quartiers défavorisés prises au niveau fédéral et au niveau régional »	1061	— Van mevrouw Marion Lemesre aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de samenhang van de fiscale maatregelen in de achtergestelde wijken van de federale overheid en van de gewesten »	1061
— De Mme Amina Derbaki Sbaï à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les investissements et industries culturelles »	1062	— Van mevrouw Amina Derbaki Sbaï aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de investeringen en bedrijven uit de culturele sector »	1062
— De Mme Adelheid Byttebier à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la concertation entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande ou la province du Brabant flamand sur la jonction des itinéraires cyclables »	1062	— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het overleg tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en het Vlaams Gewest of de provincie Vlaams-Brabant over de aansluiting van fietsroutes »	1062
— De Mme Marie-Jeanne Riquet à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du logement, concernant « les groupements d'employeurs »	1064	— Van mevrouw Marie-Jeanne Riquet aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de werkgeversgroepen »	1064
Question orale jointe de Mme Anne-Françoise Theunissen, concernant « l'expansion de groupements d'employeurs en Région de Bruxelles-Capitale »	1064	Toegevoegde mondelinge vraag van mevrouw Anne-Françoise Theunissen, betreffende « de uitbreiding van de werkgeversgroepen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	1064
— De M. Jean-Luc Vanraes à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la politique de suspension en cas de refus d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale »	1066	— Van de heer Jean-Luc Vanraes aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het schorsingsbeleid van werk-onwilligen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	1066
— De Mme Adelheid Byttebier à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la nécessité d'un renforcement drastique de la sécurité routière »	1067	— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de noodzakelijke drastische versterking van de verkeersveiligheid »	1067
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution (de M. Joël Riguelle) invitant le gouvernement régional à demander au gouvernement fédéral l'abrogation de la loi du		— Naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van resolutie (van de heer Joël Riguelle) waarbij de gewestregering verzoekt wordt de federale regering te vragen om de wet van 11 april	

	Pages		Blz.
	—		—
11 avril 1994 organisant le vote automatisé (n ^{os} A-164/1 et 2 – 2000/2001)	1069	1994 tot organisatie van de geautomatiseerde stemming op te heffen (nrs A-164/1 en 2 – 2000/2001)	1069
— Vote nominatif sur le projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'établissement, l'exécution et le suivi d'un Plan National Climat, ainsi que l'établissement de rapports dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto (n ^{os} A-394/1 et 2 – 2002/2003)	1069	— Naamstemming over het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het samenwerkingsakkoord tussen de federale Staat, het Vlaams Gewest, het Waals Gewest en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, betreffende het opstellen, het uitvoeren en het opvolgen van een Nationaal Klimaatplan, alsook het rapporteren in het kader van het Raamverdrag van de Verenigde Naties inzake klimaatverandering en het Protocol van Kyoto (nrs A-394/1 en 2 – 2002/2003)	1070

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 15 mai 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 15 mei 2003 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Jos Chabert et Rufin Grijp.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Jos Chabert en Rufin Grijp.

COMMUNICATIONS

MEDEDELINGEN

Modifications de la composition des commissions

Wijzigingen van de samenstelling van de commissies

Mme la Présidente. — Par lettre du 13 mai 2003, le groupe MR communique les modifications suivantes :

— commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales :

— la désignation de Mme Dominique Dufourny comme membre suppléante de la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales, en remplacement de M. Alain Zenner;

— commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière :

— la désignation de Mme Dominique Dufourny comme membre suppléante de la commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière, en remplacement de M. Alain Zenner;

— commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau :

— la désignation de Mme Dominique Dufourny comme membre effective de la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, en remplacement de Mme Marion Lemesre;

— commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique :

— la désignation de Mme Dominique Dufourny comme membre effective de la commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique, en remplacement de M. Alain Zenner.

Bij brief van 13 mei 2003, deelt de MR-fractie de volgende wijzigingen mee :

— commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken :

— de aanwijzing van mevrouw Dominique Dufourny als plaatsvervangend lid van de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken, ter vervanging van de heer Alain Zenner;

— commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid :

— de aanwijzing van mevrouw Dominique Dufourny als plaatsvervangend lid van de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid, ter vervanging van de heer Alain Zenner;

— commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid :

— de aanwijzing van mevrouw Dominique Dufourny als vast lid van de Commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, ter vervanging van mevrouw Marion Lemesre;

— commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek :

— de aanwijzing van mevrouw Dominique Dufourny als vast lid van de commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek, ter vervanging van de heer Alain Zenner.

PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 18 JUILLET 2002 MODIFIANT L'ORDON-

NANCE DU 29 AOÛT 1991 ORGANIQUE DE LA PLANIFICATION ET DE L'URBANISME (Reprise du vote nominatif resté sans résultat (application de l'article 48.3 du Règlement))

Prise en considération

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE HOUDENDE WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 18 JULI 2002 HOUDENDE WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 29 AUGUSTUS 1991 HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE PLANNING EN DE STEDENBOUW (Herneming van de zonder gevolg gebleven naamstemming (toepassing van artikel 48.3 van het Reglement))

Inoverwegingneming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la reprise du vote nominatif resté sans résultat concernant la prise en considération de la proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 18 juillet 2002 modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme.

Aan de orde is de herneming van de zonder gevolg gebleven naamstemming betreffende de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie houdende wijziging van de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw.

La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, la pluie semble retarder l'arrivée d'un certain nombre de parlementaires. Je constate que les bancs de la majorité sont quelque peu dégarnis. J'espère que certains de nos collègues vont nous rejoindre bientôt. J'insiste sur l'urgence de cette prise en considération. Je vous en avais d'ailleurs fait la demande.

Etes-vous d'accord de suspendre la séance pendant un quart d'heure ?

Mme la Présidente. — Madame Lemesre, je suis d'accord de suspendre la séance pendant un quart d'heure mais si à 15 heures, pour la quatrième fois, le quorum n'est pas encore atteint, je pense que la situation sera assez difficile.

— La séance plénière est suspendue.

De plenaire vergadering is geschorst.

— *La séance plénière est suspendue à 14 h 45.*

De plenaire vergadering is geschorst om 14.45 uur.

— *Elle est reprise à 15.00 h.*

Ze wordt hervat om 15.00 uur.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering is hervat.

VOTE NOMINATIF

Prise en considération (applicaton de l'article 48.3 du Règlement)

NAAMSTEMMING

Inoverwegingneming (toepassing van artikel 48.3 van het Reglement)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la reprise du vote nominatif resté sans résultat concernant la prise en considération de la proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 18 juillet 2002 modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme.

Aan de orde is de herneming van de zonder gevolg gebleven naamstemming betreffende de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie houdende wijziging van de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

51 répondent oui.

51 antwoorden ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte la prise en considération de la proposition d'ordonnance. Celle-ci est renvoyée en commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique scientifique.

Bijgevolg neemt de Raad de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie aan. Deze wordt verzonden naar de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe, pour une justification d'abstention.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Bytbeier, Caron, MM. Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De

Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, M. Gatz, Mme Grouwels, M. Ide, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Saïdi, MM. Smits, Vandebossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Patoul Mmes Schepmans et Theunissen.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Cerexhe, Mme de Groote, MM. Grimberghs, Lemaire et Riguelle.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe, pour une justification d'abstention.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je voudrais justifier l'abstention de mon groupe.

Nous avons trouvé particulièrement scandaleux que les litiges et les conflits incessants au sein de cette majorité aient abouti, au cours des derniers jours et des dernières semaines, à prendre le Parlement en otage. Aujourd'hui, c'est la quatrième fois que nous devons nous réunir pour une simple prise en considération et même ce jour, la majorité a eu des difficultés à se rassembler pour atteindre le quorum.

Au cours des derniers mois et des dernières années, nous avons connu des agitations incessantes au sein de cette majorité, en raison des heurts qui résultent de deux visions, de deux projets de ville fondamentalement différents, entre votre groupe, M. Vervoort et les libéraux. Mais de là à prendre l'institution parlementaire en otage, cela nous ne pourrions jamais l'accepter.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, je me souviens d'avoir un jour essayé de justifier un vote positif, mais on m'en a empêché. J'ignore si le règlement le permet, mais je suis prêt à justifier mon vote positif.

Mme la Présidente. — En principe, les justifications interviennent avant le vote. Mais, dans le cas présent, c'est la quatrième fois que nous soumettons cette proposition à une prise en considération.

D'où l'intervention de M. Cerexhe.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 18 JUILLET 2002 MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 29 AOÛT 1991 ORGANIQUE DE LA PLANIFICATION ET DE L'URBANISME

Demande d'urgence

VERZOEK TOT WIJZIGING VAN DE AGENDA BETREFFENDE HET VOORSTEL VAN ORDONNANTIE HOUDENDE WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 18 JULI 2002 HOUDENDE WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 29 AUGUSTUS 1991 HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE PLANNING EN DE STEDENBOUW

Urgentieverzoek

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, mon intention n'est pas de justifier mon vote positif mais de vous demander l'urgence pour la proposition que nous venons de prendre en considération. Si l'urgence est acceptée, la commission de l'Aménagement du Territoire pourrait l'examiner cet après-midi à 16 heures.

M. Benoît Cerexhe. — Ca, c'est la meilleure ! Pendant des semaines, vous n'êtes pas arrivés à vous mettre d'accord et maintenant, vous voulez nous imposer l'urgence ! (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Mme la Présidente. — La demande d'urgence est-elle appuyée ? (*De nombreux membres se lèvent.*)

La demande d'urgence est adoptée par assis et levé.

Het urgentieverzoek is aangenomen bij zitten en opstaan.

Mme la Présidente. — La demande d'urgence étant adoptée, la commission de l'Aménagement du Territoire peut se réunir dès 16 heures.

La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je me rends compte que nous exerçons un métier qui nécessite beaucoup d'humour et de philosophie.

Entendre Mme Lemesre invoquer aujourd'hui l'urgence, est de ce point de vue là vraiment délicieux. Quant je repense à ce qui a été dit et écrit sur le sens de la responsabilité des écolos au gouvernement arc-en-ciel et que je le compare à l'attitude des partis de cette majorité à laquelle nous ne sommes pas associés il y a de quoi être renversé.

Prenez du recul, Madame Lemesre, cela vous fera du bien, vous vous sentirez mieux en vous regardant dans le miroir quand vous rentrerez chez vous.

Face au spectacle affligeant que cette majorité nous impose le groupe Ecolo a tenu, en entrant dans cet hémicycle à 14 heures 30, à vérifier si la majorité réussirait à atteindre le quorum. Elle n'y a pas réussi. Mais nous ne comptons pas continuer à jouer plus longtemps ce jeu là. Le groupe Ecolo aurait de toute façon assuré le quorum aujourd'hui. Ce jeu mesquin est ridicule et il faut à un moment avancer. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — Je remercie les uns et les autres pour ces déclarations.

La sérénité reviendra peut-être car, pour nous, les élections auront lieu dans un an. Ne polluons pas tous nos débats avec ce qui se passe hors nos murs.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME CAROLINE PERSOONS A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LES NOUVELLES ROUTES AERIENNES ANNONCEES PAR BELGOCONTROL POUR LE SURVOL DE BRUXELLES »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS, CONCERNANT « LE SURVOL DE NUIT DE BRUXELLES »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE NIEUWE DOOR BELGOCONTROLAANGEKONDIGDE VLEGROUTES BOVEN BRUSSEL »

DRINGENDE TOEGEVOEGDE VRAAG VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS, BETREFFENDE « DE NACHTVLUCHTEN BOVEN BRUSSEL »

Mme la Présidente. — Mme Caroline Persoons a la parole pour poser sa question.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, ma question date d'avant la démission retentissante, au niveau fédéral, de Mme Durant. Elle porte sur les nouvelles routes aériennes qui seraient établies au-dessus d'une partie de Bruxelles pendant la nuit, soit 3,2 vols en moyenne par nuit.

Je voudrais savoir si les routes « Onkelinx » telles que définies lors de la crise gouvernementale ont reçu l'aval du gouvernement bruxellois et correspondent à l'accord de janvier 2003 auquel tous les membres des gouvernements avaient participé. Quelle est la posi-

tion du gouvernement bruxellois par rapport à cette nouvelle route pour le survol de nuit de Bruxelles, sachant que le survol de jour est soumis à d'autres conditions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis pour poser sa question jointe.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'avais adressé ma question à M. le Ministre-Président. Cela a un sens puisqu'il représente le gouvernement.

Ma première question est identique à celle de Mme Persoons. Elle concerne la nature de l'accord donné par M. de Donnea sur la route Onkelinx, M. de Donnea a-t-il consulté son gouvernement ? A-t-il parlé au nom de ce gouvernement avant de donner son accord ?

La deuxième question est relative à l'évolution de ce dossier ancien et pour lequel, il y a quelques jours, M. Gosuin avait tenu des propos importants pour Bruxelles lors d'une commission qui était chargée de procéder à des auditions. M. Gosuin disait clairement que si une route s'écartant de l'accord du 24 janvier dernier était mise en exécution par le gouvernement fédéral, il remettrait en œuvre son arrêté sanctionnant ou contrôlant mieux le survol de Bruxelles. Je voudrais savoir par conséquent si M. Gosuin et le gouvernement bruxellois comptent réactiver l'arrêté suspendu.

Troisième question : quelles sont les dispositions qui ont été prises par le gouvernement pour faire face aux risques liés à la sécurité, en ce qui concerne le survol de Bruxelles, compte tenu de ce qui a été dit et entendu sur le manque de dispositifs en matière de sécurité, tant autour de Seveso qu'au-dessus des zones les plus densément peuplées ? Quelles initiatives le gouvernement a-t-il prises sur ce sujet ?

Quatrième question : une commission a été chargée de procéder à des auditions. Ces dernières ont été choisies à l'unanimité des membres présents. M. Delathouwer, membre de votre gouvernement, a cru devoir interdire à l'un de ses fonctionnaires, M. Boileau, de s'exprimer au sein de cette commission, alors que, parallèlement, l'on entendait M. Boileau s'exprimer devant toutes les télévisions à l'extérieur. M. Delathouwer avait-il pris cette initiative seul ou en concertation avec les autres membres du gouvernement ? A l'avenir, M. Boileau pourra-t-il être entendu par les commissaires de cette commission ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

Si M. le Ministre-Président souhaite intervenir, vu la qualité du débat, il n'y manquera pas.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, dans la sérénité et avec l'objectivité que je crois avoir toujours respectée dans ce dossier, je voudrais répondre aux deux parlementaires.

Tout d'abord, je rappelle que l'accord du 24 janvier 2003, auquel nous avons souscrit, a été conclu dans des conditions difficiles, comme

je l'ai toujours répété, avec « des pieds de plomb », sur la base d'une proposition du gouvernement fédéral de l'époque — ce n'est plus aujourd'hui le même gouvernement fédéral. C'est donc sur la proposition de l'ensemble du gouvernement fédéral et avec des pieds de plomb que nous avons accepté, le 24 janvier 2003, le passage la nuit de 3,2 vols en moyenne sur Bruxelles, et cela dans le cadre de l'accord précédent qui prescrivait que s'il y a passage au-dessus d'une région — Bruxelles en l'occurrence — il convient de choisir les routes aériennes survolant les zones les moins densément peuplées.

Entre le 24 janvier et il y a quelque temps, différentes propositions nous ont été formulées mais aucune ne respectait l'accord du 24 janvier puisque la proposition dite « Durant » visait le survol de Schaerbeek et d'Evere. Bien entendu, le gouvernement bruxellois n'a jamais pu donner son accord sur ce tracé et nous avons effectivement menacé, au cas où le gouvernement fédéral passait outre cette disposition, de remettre en œuvre notre arrêté.

C'est dans ce contexte que j'ai fait part de l'arrêté.

En réalité, dès le départ, le gouvernement fédéral, par la voix de sa ministre fédérale de l'époque, avait pris la décision de ne pas survoler le site « Seveso ».

Je cite : « Je ne vous demande pas que vous me fassiez connaître la position de votre gouvernement sur la décision de ne pas survoler un site à haut risque, la sécurité aérienne étant une compétence fédérale exclusive. ».

Il y a environ deux semaines, le gouvernement a décidé de revenir à ce tracé qui était cependant refusé — car le tracé qui nous est proposé, tracé — dit « Onkelinx », vise à survoler les sites « Seveso », certes avec un écart de 70 mètres par rapport au tracé initial, mais, en réalité, tout le monde sait que 70 mètres ou zéro mètre, cela revient au même.

Aujourd'hui, les vols se font au-dessus des zones moins densément peuplées. A raison, mais pas de gaité de cœur, le Ministre-Président et l'ensemble des ministres du gouvernement, parce qu'ils sont respectueux d'un accord qui a été conclu par l'ensemble du gouvernement fédéral de l'époque, ont acquiescé à cette proposition qui est conforme à l'accord du 24 janvier 2003.

Vous me demandez aussi si nous avons pris des dispositions en ce qui concerne la sécurité aérienne.

Comme l'écrivait à juste titre la ministre fédérale de l'époque, la problématique de la sécurité aérienne n'est pas de notre ressort. Nous pensons donc que l'actuelle ministre — et le gouvernement — a pris, en connaissance de cause et au regard de ses compétences, les décisions qui s'imposent.

Cela étant, la région est toujours prête à collaborer à une compétence du fédéral, si ce dernier souhaite utile de mettre en œuvre des plans catastrophes. Il va de soi que nos services de pompiers sont à la disposition de Mme la Gouverneur.

Suite à l'accord qui a été pris il y a environ dix jours, j'ai immédiatement écrit à la ministre fédérale pour lui faire savoir que nous sommes dans l'attente du respect intégral de l'accord. Nous attendons encore aujourd'hui la communication des contours des zones

d'isolation de bruit. Je comprends que la ministre ne puisse pas encore me les faire parvenir. En effet, il a fallu au moins deux mois à la précédente ministre pour me faire parvenir les contours d'isolation de bruit pour sa route alternative qui visait à survoler Schaerbeek et Evere.

Nous devons disposer des contours d'isolation de bruit ainsi que de l'ensemble des éléments repris dans l'accord. J'ai également demandé que la société BIAC renonce au recours introduit contre l'arrêté; c'est aussi une condition de l'accord. Jusqu'alors, la ministre fédérale de l'époque n'avait pas réussi à obliger BIAC à annuler le recours introduit contre l'arrêté. Le retrait du recours de BIAC contre notre arrêté est une condition expresse de l'accord.

En ce qui concerne la position prise par mon collègue, il ne m'appartient pas d'intervenir dans la mesure où il s'agit d'une délégation pleine et entière du ministre compétent, de donner les instructions nécessaires à ses fonctionnaires.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons pour une question complémentaire.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, vous avez rappelé que l'accord de janvier contenait d'autres points très importants, par exemple l'isolation contre le bruit et le balisage.

J'insiste pour que les principes contenus dans les accords soient mis en œuvre et respectés car ils apportent certaines avancées pour la Région bruxelloise et ses habitants.

Le gouvernement se doit d'insister sur le respect de ces points.

Par ailleurs, dans votre réponse, vous dites « Aujourd'hui, la route Onkelinx ». Elle n'est pas encore d'application me semble-t-il. Le serait-elle à la date du 12 juin ?

On entend parfois à la radio des gens de Vilvoorde dire que les choses vont beaucoup mieux depuis l'accord de janvier. En réalité, les routes n'ont pas encore changé et il faudra attendre pour que ce soit le cas.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis, pour une question complémentaire.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour ses réponses et pour l'attitude mesurée qui a été la sienne dans ce dossier depuis de nombreuses semaines, contrairement au Ministre-Président.

Par rapport à votre déclaration, Monsieur le Ministre, qui consistait à dire que vous remettiez en œuvre votre arrêté si le fédéral définissait une nouvelle route, ici, vous vous en tirez en disant que la route Onkelinx, — qu'il faudrait aussi appeler Onkelinx — de Donnea pour lui donner la place qu'il mérite dans cette décision ! — était la route de l'accord.

Je veux bien, mais j'ai entendu dire ces derniers jours par la nouvelle ministre des Transports, que cette route n'est pas la route Seveso et qu'elle s'en écarte suffisamment largement.

De deux choses l'une, soit c'est la route de l'accord et dans ce cas, c'est la route Seveso, soit ce ne l'est pas mais cela ne peut pas être les deux. J'ai plutôt l'impression que vous êtes un peu obligé de faire marche arrière par rapport à votre déclaration sur cette question.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Pour l'instant, le règlement n'est pas respecté, Madame la Présidente.

M. Christos Doulkeridis. — C'est une question très précise.

Est-ce la route ou n'est-ce pas la route ? Je comprends que cela vous ennuie.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, nous n'avons pas pu nous réunir à trois reprises. Laissez-nous la possibilité de nous exprimer.

Mme la Présidente. — Je rends la parole à M. Doulkeridis et ensuite nous écouterons les réponses.

M. Christos Doulkeridis. — Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, la sécurité aérienne est une compétence fédérale mais on sait très bien — c'est le problème que nous avons soulevé lors des tentatives d'audition de M. Boileau — que c'est la sécurité du territoire de Bruxelles qui nous intéresse.

Ni Mme Durant ni Mme Onkelinx ne sont compétentes en cette matière.

Compte tenu de tout ce qui a été dit dans les médias à ce sujet, nous devons savoir ce qu'il en est de la situation sur Bruxelles.

Les autorités bruxelloises compétentes peuvent-elles s'organiser pour faire face à une situation que personne ne souhaite ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, de manière très claire — et je défie quelque ingénieur en aéronautique de dire le contraire — la proposition formulée est en tous points similaires à la proposition de départ. S'écarter de 70 ou de 80 mètres ce n'est pas une autre route aérienne. D'ailleurs il est très possible de faire autrement. Nous savons très bien qu'il s'agit d'une proposition symbolique visant à ce que l'ensemble des partenaires réunis autour de la table et signataires de l'accord du 24 janvier puissent le respecter conformément à toutes les pratiques normales de politique.

Il serait donc erroné que qui que ce soit — moi en premier lieu — fasse croire que la route qui a été décidée varie de celle qui était initialement refusée par Mme Durant, à savoir le survol du site Seveso.

En aéronautique, 80 mètres ne représentent rien. La route est donc la même. Pour nous, elle est donc conforme à l'accord du

24 janvier car nous avons toujours dit que, si Bruxelles doit être survolé, il faut passer par les zones les moins densément peuplées.

J'en viens à votre deuxième question. Je crois aussi que les hommes et les femmes politiques doivent être responsables. J'ai toujours refusé de m'enfermer dans le débat sur la sécurité car, si l'on considère le problème uniquement de ce point de vue, il faut être logique et cohérent et fermer l'aéroport de Bruxelles-National, car on ne pourra jamais empêcher le survol de Bruxelles.

Je ne vois pas pourquoi un problème de sécurité se poserait la nuit et pas le jour, alors qu'il est impossible de faire autrement que survoler Neder-over-Heembeek et Haren — sauf à supposer que les problèmes de sécurité ne sont pas de mise dans ces communes — et que les gros porteurs qui décollent à 6 h 30 ne peuvent, du fait de la piste, faire autrement que traverser Bruxelles. Si l'on veut au nom de la sécurité tenir un discours correct à l'égard de la population, il faut aller jusqu'au bout de son idée et dire que l'aéroport de Bruxelles-National doit être fermé. Mais est-ce possible, raisonnable et sérieux dans le contexte actuel ?

Dès lors, puisque le principe de sécurité ne peut être valablement — et je dirai presque « éthiquement » — utilisé, il faut prendre en considération le critère qui m'a toujours paru le seul valable, celui qui consiste à minimiser l'impact environnemental pour les populations survolées et à choisir, chaque fois que faire se peut, les zones les moins densément peuplées. C'est ce qui a été fait en optant pour le survol du site industriel, la gare de formation et le canal, même si la route Onkelinx s'écarte de 70 mètres, soit la dimension d'un avion, de la proposition initiale.

Mme la Présidente. — Le dernier mot revenant au Parlement, je vous donne la parole, Monsieur Doulkeridis, mais je vous demanderai d'être bref.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, M. Cornelissen devrait être un des premiers choqués par la décision qui a été prise au niveau fédéral parce qu'il fait partie du groupe FDF. Voilà dix jours, ce dernier a envoyé un courrier à tous les autres parlementaires pour leur demander de signer ensemble une résolution dont le premier point demandait que la proposition de procédure envisagée pour la mise en œuvre du point 2.2 de la décision du comité de concertation soit suspendue et que l'on interdise le survol nocturne des endroits densément peuplés. (*Protestations sur les bancs du FDF*)

Mme Caroline Persoons. — Vous devez vous en tenir à votre question d'actualité !

Mme la Présidente. — Monsieur Doulkeridis, Madame Persoons, puis-je vous demander très gentiment d'en rester là. Nous allons reprendre les travaux en commission où vous pourrez tenir un débat approfondi avec tous les fonctionnaires qu'il convient d'auditionner.

Si j'ai accordé un peu plus de temps aux questions d'actualité, c'est parce que nous n'avons pas pu nous réunir les 2, 6 et 9 mai.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je suis d'accord sur votre proposition si ce n'est que, en commission, nous n'avons pas eu l'occasion de faire correctement notre travail, ce qui explique que l'on doive intervenir en séance plénière.

Mme la Présidente. — Vous savez très bien ce que le Bureau élargi a décidé hier puisque vous en faites partie. Et vous ne saviez même plus ce que vous aviez signé puisque j'ai dû vous rappeler à l'ordre !

M. Christos Doulkeridis. — Si vous parlez de la proposition de résolution, cela n'a rien à voir.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je viens de recevoir une convocation pour la commission de l'Aménagement du Territoire. Suite à l'urgence demandée par Mme Lemesre, on convoque donc une commission pendant la séance plénière ...

Mme la Présidente. — Oui, à 16 heures.

M. Benoît Cerexhe. — Comment voulez-vous que l'on assiste à la fois aux travaux de la séance plénière et à ceux de la commission. Nous ne sommes quand même pas responsables du retard pris par cette proposition.

Mme la Présidente. — Monsieur Cerexhe, en son temps, il y a eu une demande de M. Clerfayt qui n'est pas passée par le Bureau élargi pour les raisons que vous savez. Aujourd'hui, le quorum a été atteint, une demande d'urgence a été votée par assis et levé; la commission peut donc se réunir. Si un problème se pose au niveau des questions orales, vous vous arrangerez !

M. Benoît Cerexhe. — Je trouve inacceptable que l'on convoque des commissions pendant une séance plénière.

Mme la Présidente. — Vous l'avez déjà dit.

M. Benoît Cerexhe. — C'est contraire au règlement.

Mme la Présidente. — Pas du tout !

M. Benoît Cerexhe. — Il fallait que cela soit décidé en Bureau élargi. Or, cela ne l'a pas été.

Que M. Clerfayt réunisse sa commission à l'issue de la séance plénière. S'il le faut, nous resterons jusqu'à 22 heures, si c'est nécessaire.

Mme la Présidente. — Monsieur Cerexhe, vous serez sans doute conscient de la *mala fide* de votre intervention de cet après-midi puisque nous avons réglé cette question en Bureau élargi.

M. Benoît Cerexhe. — Nous, nous continuons à faire fonctionner le Parlement.

Mme la Présidente. — Moi aussi !

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU,

DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LES SANCTIONS LIEES A L'OBLIGATION D'UTILISATION DU SAC POUBELLE BLANC »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. SERGE DE PATOUL, CONCERNANT « LA TAXE A CHARGE DES CONTREVENANTS AUX REGLES D'UTILISATION DES SACS POUBELLES REGLEMENTAIRES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE STRAFFEN VERBONDEN AAN HET VERPLICHT GEBRUIK VAN DE WITTE VUILNISZAK »

DRINGENDE TOEGEVOEGDE VRAAG VAN DE HEER SERGE DE PATOUL, BETREFFENDE « DE HEFFINGTEN LASTE VAN DE OVERTREDERS VAN DE REGELS VOOR HET GEBRUIK VAN REGLEMENTAIRE VUILNISZAKKEN »

Mme la Présidente. — M. Alain Adriaens la parole pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, le 14 mars, j'interrogeais le ministre au sujet des modalités relatives à la mise en œuvre de l'obligation d'utiliser les nouveaux sacs réglementaires. Le ministre m'avait répondu que, à dater du 1^{er} avril, commenceraient les opérations d'avertissement — je souligne l'expression — envers ceux qui n'utilisaient pas les bons sacs. Cependant, déjà début mai, l'Agence Bruxelles-Propreté envoyait une série d'amendes d'un montant de 150 EUR aux contrevenants. Evidemment, subtilité, ces amendes s'intitulent « Avertissement payant ». En fait, les gens sont accusés, sur la base de l'article 8 de notre ordonnance de 1991, d'avoir créé un dépôt clandestin, ce qui est déjà un peu contestable. En outre, selon les services de l'ABP, ces dépôts étaient composés d'un sac de couleur non conforme. Je crois que le ministre devrait indiquer aux services de l'ABP que ce n'est pas nécessairement la couleur des sacs qui importe. Ce qui compte, c'est que les sacs satisfassent au règlement, qu'ils aient la solidité que vous avez indiquée, bref qu'ils soient agréés et porteurs de l'estampille de la région.

Il me semble en tout cas qu'il y a une grande confusion dans le chef des services de l'ABP, ce qui m'amène à poser cinq questions au ministre.

— Monsieur le Ministre, considérez-vous que la manière de procéder de l'ABP correspond à ce que vous m'avez dit quelques jours auparavant ?

— Estimez-vous normal que l'ABP adresse des amendes aussi élevées aux contrevenants, alors que quelques jours à peine avant le 1^{er} avril, tous les modèles de sacs n'étaient pas encore disponibles dans le commerce ?

— Avez-vous de bonnes relations avec l'ABP ? En ce qui me concerne, j'ai l'impression que la communication est loin d'être op-

timale et que l'APB se lance dans des opérations qui sont en contradiction avec les propos du ministre et de son cabinet.

- Les communes qui auraient, elles aussi, à l'avenir, le droit d'infliger les mêmes amendes, l'ont-elles fait ? Je ne le crois pas, ce qui me semble plus correct que ce qu'a fait l'APB. Enverrez-vous des messages concrets aux vingt organismes qui ont le droit de sanctionner des manquements au nouveau règlement ?
- Quels sont les recours possibles pour tous ceux qui, faute d'avoir suivi l'actualité, ont déposé de bonne foi des sacs non conformes et ont été sanctionnés sans avoir reçu l'avertissement préalable à une première amende ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Serge de Patoul pour poser sa question jointe.

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, je vais quant à moi poser une vraie question d'actualité. En effet, je constate que mes collègues confondent souvent question d'actualité et interpellation. Je pensais d'ailleurs qu'il fallait venir à la tribune sans papiers mais je constate que les intervenants ont des notes.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, nous ne serions pas obligés de poser des questions d'actualité si le Bureau élargi ne refusait pas les questions orales.

Mme la Présidente. — Je trouve que cela vole très bas. Vous siégez aussi au Bureau élargi, Monsieur Daems.

M. Alain Daems. — Je plaide régulièrement pour qu'elles soient maintenues.

Mme la Présidente. — Je vous prie de ne plus intervenir à tout propos. La parole est à M. de Patoul pour poser sa question jointe.

M. Serge de Patoul. — Madame la Présidente, je précise tout d'abord que l'excellente opération menée par le ministre — qui est la marque de sa gestion en la matière — a réellement transformé Bruxelles. On ne fait que progresser dans ce domaine.

L'objectif est clairement d'aboutir à ce que les citoyens utilisent les sacs blancs pour leurs déchets. L'imposition d'une taxe immédiate me paraît trop rapide et brutale. En effet, on peut comprendre qu'une partie de la population ne soit pas encore au courant de l'obligation pratique qui lui est imposée à cet égard. Dès lors, Monsieur le Ministre, ne serait-il pas opportun de prévoir un délai de transition afin que l'information puisse être assurée ? Les avertissements-taxes pourraient probablement constituer un élément positif du point de vue de l'information générale, mais je pense qu'il conviendrait de ne pas procéder dès à présent à l'imposition projetée. Ne pourrait-on prévoir un moratoire et, par exemple, attendre la fin des vacances avant d'appliquer la mesure envisagée ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, je déclare d'em-

blée que je n'approuve pas la manière d'agir de l'APB par rapport à mes propres déclarations. Je l'ai d'ailleurs fait savoir dès fin avril et j'ai donné instruction pour que l'on stoppe ce procédé, qui n'était pas conforme à ce que j'avais convenu avec l'Agence, à savoir que, préalablement à toute application du règlement de la sanction — laquelle a été votée avant que je ne sois en charge de la Propreté publique —, un avertissement devait être donné et qu'en cas de récidive, le règlement devait être appliqué.

Ayant appris en rentrant de l'étranger que mes instructions n'avaient pas été correctement suivies, j'ai rappelé leur contenu à l'APB qui en est revenue à ce que j'avais demandé.

En ce qui concerne l'avenir, je signale que, tous les mois, nous rencontrons les représentants des 19 communes pour décider ensemble des actions à mener en vue de sensibiliser le public à l'usage du sac blanc. Vous serez sans doute encore interpellés à l'avenir par des citoyens qui, récidivant, recevront la taxe à payer et se plaindront, prétextant ne pas être au courant de cette mesure. Les responsables politiques ont également pour mission de faire accepter les règlements et les sanctions.

J'en viens à la question de M. de Patoul. D'aucuns ont pensé que je voulais faire de cette question un argument électoral, mais j'ai apporté la preuve du contraire. Pour ma part, je n'hésite pas à faire appliquer les règlements et à prendre des mesures contraignantes et impopulaires dans l'intérêt général. Une information a été diffusée; un délai de trois mois a été accordé; un avertissement sera donné et s'il échète, il sera suivi d'une sanction. Je n'entends pas accorder un nouveau moratoire. Il est temps que le citoyen à Bruxelles apprenne à respecter les décisions. On ne peut pas à la fois dire ce que l'on pense de la gestion publique et accepter que le politique ne maintienne pas le cap lorsqu'une décision a été prise.

En ce qui concerne les recours, il va de soi que toutes les personnes peuvent être entendues. D'ailleurs, le document dont vous disposez mentionne en caractères gras le numéro de téléphone de la personne à contacter. J'invite tous ceux, qui auraient fait l'objet d'un « avertissement payant » non précédé d'un avertissement « non payant », à être entendus et à signaler que, pour cette raison, cette taxe ne leur est pas opposable.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour une question complémentaire.

M. Alain Adriaens. — Je remercie le ministre pour la bonne nouvelle qu'il annonce. On ne peut que regretter que, pour cette bonne nouvelle, on ait attendu quinze jours avant d'avoir la réponse du ministre, parce que les réclamations des plaignants s'accumulent dans les tiroirs de mon bureau.

Les gens ne devront pas payer 150 EUR. C'est une bonne nouvelle. J'espère que, dans les instructions que vous avez données aux services de l'APB, figure le fait que les gens, qui n'ont pas payé l'amende, ne seront pas « relancés ». J'ai l'impression que c'est ce qui se passe, car ils reçoivent un rappel selon lequel ils doivent la payer, même s'ils n'ont jamais reçu d'avertissement.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et

du Commerce extérieur. — Ils doivent, Monsieur Adriaens, suivre ce qui est inscrit sur leur papier. S'ils ne le font pas, ils se mettent en tort. Ils ont le droit d'être entendus, et je les invite à ce qu'ils soient entendus et à faire part de leurs observations et de leurs remarques que j'ai ici formulées, sous réserve de tout autre motif également pertinents qu'ils pourraient avoir.

La directive a été envoyée une semaine avant même que vous ne posiez la question d'actualité.

M. Alain Adriaens. — A l'ABP peut-être, mais pas aux habitants.

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Je pense que la procédure que vous proposez, Monsieur le Ministre, correspond à un moratoire puisque toute personne qui devrait payer, étant sanctionnée, aura été avertie. Je soutiens le ministre quand il dit qu'il faut pouvoir maintenir un cap.

Mme la Présidente. — Cela rejoint notre débat en commission sur le service des plaintes — de Mme Adelheid Byttebier — où on a également indiqué qu'il fallait se conformer à la notice envoyée pour avoir droit à la réclamation auprès de l'administration.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE BEVEILIGING VAN DE TICKETAUTOMATEN IN DE BRUSSELSE METRO »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA SECURITE DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS DANS LE METRO BRUXELLOIS »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President, zal antwoorden namens minister Chabert.

De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Minister-President, het Brusselse metronet telt zowat 109 *automatic vending machines* of ticketautomaten waar de reizigers zich een geldig vervoersbewijs kunnen aanschaffen wanneer de loketten gesloten zijn.

(M. Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Madga De Galan, Voorzitter in de voorzitterszetel.)

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

Het officieel standpunt van de MIVB was en is nog steeds dat die automaten onaantastbaar en zeker immuun zijn voor elke diefstal. De veiligheidsdiensten van de MIVB dachten daar blijkbaar al enkele maanden anders over. Zij vermoedden dat een gespecialiseerde bende aan het werk was die zowel bankbiljetten als protonkaarten uit die automaten wist te ontvreemden. Voor de protonkaarten gebeurde dat via een vrij ingenieus systeem waarover tot voor kort geen klaarheid bestond. Zeker is dat het een lucratieve en interessante bezigheid is, want met protonkaarten kan men tot 125 EUR afhalen, zonder dat er een geheime code vereist is.

Een drietal weken geleden werd in het station Hallepoort een drugsverslaafde en vermoedelijk lid van de bende op heterdaad betrapt toen hij een gemarkeerd biljet van 50 EUR uit het apparaat haalde op nauwelijks 20 seconden tijd. Dat biljet was door de veiligheidsdiensten gemarkeerd en in het apparaat gestopt om de dader in de val te lokken en de overtredding op heterdaad vast te stellen.

Wat mij bevreemdt, is dat de woordvoerder van de MIVB desondanks nog altijd krampachtig volhoudt dat de automaten vrij veilig zijn en dat de kans dat ze gekraakt of gelicht worden, bijna onbestaande is. Dat staat haaks op de vaststellingen in concreto.

Mijnheer de Minister-President, ik heb de volgende vragen en ik hoop dat u zich niet achter het lopende onderzoek zult verschuilen. Ten eerste, worden de automaten sindsdien extra in het oog gehouden of permanent bewaakt ?

Ten tweede, hebt u kennis van de resultaten van het gerechtelijk onderzoek ? Praktisch gezien, weet u hoe de protonkaarten ontvreemd werden ? Het onderzoek zal wellicht nog enkele weken of maanden aanslepen en het lijkt mij onmogelijk de apparaten permanent in het oog te houden, opdat nietsvermoedende reizigers niet van hun protonkaart worden beroofd.

Mijnheer de Voorzitter. — De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President, heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mijnheer de Voorzitter, de MIVB heeft tijdens de maand april 2003 een daling van het kwaliteitsniveau van de AVM'S vastgesteld. Dat is vooral te wijten aan het vandalisme.

Ter informatie kan ik meedelen dat er 74 *touch screen* schermen werden beschadigd en vervangen tussen 1 januari en 24 april. Ook 16 ontwaardingstoestellen voor de controle van de vervoerbewijzen moesten tijdens dezelfde periode worden vervangen, net als 39 protonapparaten.

De vraagsteller heeft via de pers vernomen dat er twee weken geleden dankzij de tussenkomst van het algemeen bewakingsteam een Rus werd ondervraagd die de toestellen onklaar maakte om er geld uit te halen. Die persoon was actief in een aantal stations.

Op 30 april 2003 heeft de MIVB een vergadering belegd met alle actoren betrokken bij de problematiek van de AVM's. Tijdens die vergadering is overeengekomen dat bij de algemene bewaking een intensifiëring van de controles zou worden gevraagd, door een

heroriëntering op de AVM's van de camera's die in de stations aanwezig zijn. Ook werd gesuggereerd om op de AVM's een zelfklevende ontradende boodschap aan te brengen, mogelijkheid die nu wordt onderzocht. De MIVB heeft ook contact genomen met de leveranciers teneinde het *touch screen system* te vervangen door een infrarood systeem dat zou toelaten om het eigenlijke scherm beter te beveiligen. Dat zou zich achter een dik plexiglas bevinden om het scherm afdoende te beschermen.

Voorts heeft de MIVB de kostprijs onderzocht van de vervanging van de huidige *touch screen* schermen door drukknoppen.

Ziedaar het antwoord dat minister Chabert had voorbereid en dat ik u voorgelezen heb.

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord.

De heer Jos Van Assche. — Mijnheer de Voorzitter, ik dank de Minister-President voor zijn antwoord, dat vrij technisch is. Ik geef ronduit toe dat ik niet over de technische knowhow beschik om het antwoord te toetsen en daarover uitgebreid te debatteren, net zoals de Minister-President vermoedelijk. Overigens heb ik daarvoor ook te weinig spreektijd.

Hoe dan ook stel ik met genoegen vast dat er toch iets wordt ondernomen. Het zou mij nog veel meer plezier doen, mocht er overleg zijn geweest met de gerechtelijke instanties, opdat door een aanpassing van de machines *hic et nunc* diefstal van protonkaarten onmogelijk wordt gemaakt.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOELRIGUELLE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA DECISION DE LA STIB CONCERNANT L'ACCES UNIQUE DANS LES BUS PAR LA PORTE AVANT »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOELRIGUELLE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE BESLISSING VAN DE MIVB OVER DE ENIGE TOEGANG IN DE BUSSEN MET DE DEUR VOORAAN »

M. le Président. — M. Joël Riguelle a la parole pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-President, la STIB vient de faire un grand pas en arrière puisque, contrairement à sa pratique depuis plusieurs années, à partir de la semaine passée, ou depuis une quinzaine de jours, certaines lignes n'autorisent plus que la montée à l'avant. Cela pose un certain nombre de questions. D'abord, on a aménagé les bus, effectivement et assez naturellement, pour la protection des conducteurs, ce qui rend l'accès plus étroit et va poser des problèmes pour les gens qui montent avec des bagages, ou avec des poussettes. Par ailleurs, cela

peut engendrer des files à l'entrée et donc des retards sur la vitesse commerciale.

On nous annonce également la suppression des oblitérateurs à l'arrière du bus, ce qui est peut-être une bonne nouvelle parce que c'est un premier pas vers la gratuité. Mais pensez-vous sincèrement que cela va décourager les fraudeurs, ou plutôt les voyageurs dans la mesure où la course de ces bus sera ralentie ?

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-President, qui répondra en lieu et place du ministre Chabert.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-President du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, Chers Collègues, M. Chabert m'a demandé de vous donner lecture de ce qui suit : « La montée à l'avant dans les autobus est un élément important d'une stratégie par laquelle la STIB veut valoriser la profession de conducteur et renforcer le contact humain et le contrôle social.

Toute personne qui monte dans un bus doit savoir qu'elle accède au domaine public qui est régi par une série de règles et où le conducteur tient les rênes. Des exemples à l'étranger ont démontré l'effet dissuasif certain sur les comportements discourtois, la fraude, les actes de vandalisme.

Je peux rassurer l'honorable membre. Après un certain temps d'adaptation, il n'y aura pas de grands problèmes à la suite de l'obligatoire montée à l'avant dans les véhicules. A ce propos, nous ne pouvons perdre de vue que les débarquements se feront alors obligatoirement par les autres portes. Cela assurera une bonne fluidité dans les véhicules. A cela s'ajoute qu'un nombre considérable de passagers ont recours à un abonnement ou à un titre de transport acquis à l'avance. Les autobus de ligne qui sont retenus aujourd'hui pour appliquer ces nouveaux processus d'accès ont fait l'objet d'adaptations au niveau de l'espace du passage central, si bien que des passagers avec des voitures d'enfant ou des bagages peuvent passer aisément. Seuls sur la ligne 12 de et vers l'aéroport, des passagers avec beaucoup de bagages pourront encore exceptionnellement monter par les autres portes.

La suppression des oblitérateurs aux autres portes des autobus combinée à un renforcement à l'avant par l'installation d'un deuxième oblitérateur, n'a aucun rapport avec une quelconque indication quant à une éventuelle gratuité généralisée des transports en commun dans le futur. Cette mesure s'avèrera sans aucun doute dissuasive pour les resquilleurs. Par ailleurs, l'accueil et l'équité entre le chauffeur et les passagers s'en trouveront améliorés. Cela créera une situation « win-win » par une convivialité retrouvée pour les clients et une valorisation de la profession de chauffeur.

M. le Président. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-President, je vous remercie pour cette réponse. De la part du ministre Chabert, je ne m'attendais pas à un autre son de cloche. Néanmoins je doute que cette décision soit réellement profitable à la fluidité du transport en commun.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD IDE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT LES ASSOUPPLISSEMENTS DES CONDITIONS DE TRANSPORT DE VELOS DANS LES METROS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE DE VERSOEPILING VAN DE VOORWAARDEN VOOR HET TRANSPORT VAN DE FIETS IN DE METRO

M. le Président. — M. Bernard Ide a la parole pour poser sa question.

C'est M. le Ministre-Président qui répondra en lieu et place du ministre Chabert.

M. Bernard Ide. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, la presse a récemment fait état de l'intention de la STIB d'assouplir très prochainement les règles de transport des vélos dans le métro. En soi, je me réjouis — comme toutes les associations cyclistes — de cette nouvelle disposition. Je pense que ce pas s'avèrera très positif.

Cependant, je ne serais pas étonné que nous rencontrions un problème. Quand cette réglementation entrera-t-elle en vigueur ?

Par ailleurs, je voudrais vous entretenir de la question du vélo-pass. Ainsi, pour pouvoir transporter son vélo dans le métro — ce que l'on pourra faire dans des plages horaires désormais beaucoup plus intéressantes — un vélo-pass sera nécessaire. Il existe déjà pour l'instant. Il coûte 1,40 EUR. Or, la presse nous annonce qu'il passera à 10 EUR. Cette mesure est de nature à dissuader les utilisateurs du vélo plutôt que de favoriser cette intermodalité entre le vélo et les transports en commun. Aussi, je me demande s'il s'agit d'une mesure opportune.

Je désirerais connaître les conditions de délivrance de ce vélo-pass, puisqu'il semblerait que l'on doive se rendre, muni de sa carte d'identité, dans les agences commerciales de la STIB, que l'on ne trouve pas partout. Cela constitue donc un frein à cet égard.

Je m'interroge également quant aux personnes qui bénéficient de la gratuité des moyens de transport, à savoir les moins de 12 ans ainsi que les plus de 65 ans et les VIPO qui bénéficient d'un tarif réduit. En effet, il serait paradoxal que ces personnes qui bénéficient de la gratuité ou de la quasi gratuité des transports en commun, doivent acheter un vélo-pass si elles désirent circuler avec leur vélo. Par conséquent, je voulais savoir si l'on avait songé à cet élément qui sera anachronique s'il se confirme.

Enfin, je voudrais vous demander quelles sont les dispositions que la STIB envisage de prendre non seulement dans le métro, mais également dans les trams et les bus.

Hier, j'ai rencontrée M. Chabert en commission de l'Infrastructure où tous les écolos étaient présents.

Il m'a semblé qu'il laissait entendre que les nouvelles concernant ce vélo-pass seraient plutôt réjouissantes. Aussi suis-je prêt à vous écouter et à constater si ma première.

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je vous donne lecture de la réponse du ministre Jos Chabert qui ne peut être parmi nous car il participe à la Convention, cet après-midi.

Je peux confirmer que la STIB prépare actuellement une modification de son règlement afin de faciliter le transport de vélos dans les transports en commun. Ces assouplissements font d'ailleurs suite à ma demande personnelle en qualité de ministre de tutelle.

Les modifications réglementaires proposées prévoient notamment une extension considérable des heures pendant lesquelles le vélo peut être emporté dans le métro, ainsi que l'autorisation de l'utilisation des escalators et ascenseurs, ce qui est encore interdit aujourd'hui.

Le nouveau règlement doit encore être formellement adopté par les organes de gestion de la STIB. Ceux-ci ont néanmoins déjà été informés des principales nouveautés apportées par ce règlement. La STIB espère pouvoir rendre le nouveau règlement effectif dans le courant du mois de juin 2003.

Le vélo-pass n'a jamais été supprimé, mais un flou persistait quant à sa durée de validité : de nombreux usagers pensent de bonne foi que cette autorisation leur a été délivrée à titre définitif, alors que sa période de validité est d'une année.

Quant au prix, précisons tout d'abord que s'il a bien été dit que la STIB envisage de relever le tarif du vélo-pass, aucun chiffre n'a été officiellement cité; le nouveau tarif n'est pas arrêté à ce jour.

Il peut paraître légitime d'augmenter le prix du vélo-pass, et ce pour les motifs suivants :

— le tarif actuel de 1,40 EUR pour un titre valable pendant un an est purement symbolique et a été fixé en 1997, lors du lancement expérimental de l'autorisation d'accès des vélos dans le métro;

— le nouveau règlement veut offrir aux cyclistes un service plus large et plus conforme à leur attente;

— au même titre que n'importe quel usager qui, emportant un paquet volumineux ou en gros chien dans les transports publics est tenu de s'acquitter du prix d'un second titre de transport, il semble normal que les usagers cyclistes emportant leur vélo dans le métro paient pour cela un léger supplément.

Je trouve cependant important que l'on offre la possibilité au cycliste occasionnel d'acquiescer un ticket d'un jour ou pour un voyage, au lieu d'un pass qui est valable toute une année. C'est pourquoi, je demanderai à la STIB de tenir compte de cette préoccupation.

En ce qui concerne les conditions de délivrance du nouveau vélo-pass, il sera fait en sorte qu'il soit en vente non seulement dans les agences commerciales, mais également, à bref délai, dans les points de vente du réseau Métro.

L'extension des tarifs préférentiels au vélo-pass ne me semble pas devoir être envisagée, aucune compensation régionale n'étant prévue dans ce but.

Enfin, la STIB examine actuellement la possibilité d'étendre à terme l'autorisation d'accès des vélos aux tramways et aux autobus, mais toute déclaration sur ce thème me semble prématurée et je ne manquerai pas de vous tenir au courant des évolutions de cette question.

M. le Président. — La parole est à M. Bernard Ide, pour une réplique.

M. Bernard Ide. — Monsieur le Président, je remercie le Ministre-Président pour la réponse qu'il m'a donnée au nom du ministre Chabert.

Monsieur le Ministre-Président, j'avoue que je m'attendais à des nouvelles un peu plus réjouissantes. A mon avis, la seule bonne solution serait de supprimer ce vélo-pass, ce qui, si je vous entends bien, ne sera pas le cas. Le résultat souhaité était que plus de gens puissent emprunter le métro pour retrouver leur point de chute et remonter directement sur leur vélo. On va peut-être rater cet objectif. C'est pourquoi je suis déçu par votre réponse.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. STEPHANE DE LOBKOWICZ AM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA REDUCTION DE LA FISCALITE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER STEPHANE DE LOBKOWICZ AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DEVERMINDERING VAN DE BELASTINGDRUK IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

M. le Président. — M. Stéphane de Lobkowicz a la parole pour poser sa question.

M. Stéphane de Lobkowicz. — Monsieur le Président, Chers Collègues, la question d'actualité que je souhaite poser n'est pas inspirée de la presse mais plutôt d'un tract électoral que j'ai reçu,

dans lequel, Monsieur le Ministre-Président, vous publiez un petit encart de trois centimètres sur quatre, reprenant l'ensemble de votre bilan à la tête du gouvernement régional. J'y lis notamment que la fiscalité a été revue à la baisse en Région de Bruxelles-Capitale.

Vous savez que j'aime défendre votre action auprès de mes amis et connaissances, surtout en cette veille d'élections. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir me donner les arguments me permettant de justifier cette phrase, car quand je prétends que vous avez diminué la fiscalité, on me rétorque que ce n'est pas vrai.

Par exemple, on me dit : « En tout cas, la fiscalité communale a été augmentée. L'impôt foncier a été augmenté de 10 %, on nous a levé une taxe sur l'eau. En plus, il y a aussi une nouvelle taxe régionale et moi qui n'ai pas de télévision, je dois payer beaucoup plus qu'avant ! »

Voilà ce que l'on me dit, ce que j'entends. Globalement, la taxe régionale rapporte plus qu'avant.

M. Rudi Vervoort. — C'est du « win-win »

M. Stéphane de Lobkowicz. — Non, pas du tout ! On a réussi à prélever plus sur le contribuable.

Enfin, il y a eu la grande réforme fiscale que vous nous avez annoncée avec beaucoup de fierté. Si j'ai bien compris l'explication que vous nous avez donnée — vous me direz peut-être que je me trompe —, on diminue les droits d'enregistrement d'une somme X pour augmenter les droits de succession d'une même somme X; en fait, X est égal à X.

Globalement, cette réforme fiscale devait être neutre, c'est-à-dire sans recettes supplémentaires et sans dépenses supplémentaires.

Dès lors, je vous demande comment, avec une opération fiscalement neutre au niveau régional et une augmentation de la fiscalité au niveau des communes, vous avez revu la fiscalité à la baisse.

Monsieur le Ministre-Président, expliquez-moi, s'il-vous-plaît !

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur de Lobkowicz, tout d'abord, je vais vous donner un cours de droit constitutionnel et vous rappeler qu'en vertu de la Constitution, la région — et cela vaut pour la Flandre et la Wallonie — qui a la tutelle sur les communes, n'est pas à même de limiter le taux des impôts communaux quand ceux-ci frappent des objets légitimes, c'est-à-dire autorisés par la loi comme étant de compétence fiscale communale. Un arrêt récent du Conseil d'Etat, suite à une plainte de la ville de Huy contre le gouvernement wallon, le confirme. Donc, si votre commune augmente les impôts, je suis désarmé. Je regrette d'ailleurs que la région ne puisse pas intervenir. Je pense que les autres régions aimeraient aussi pouvoir, dans certains cas, imposer une relative modération à certaines communes.

M. Stéphane de Lobkowicz. — Cela devrait être possible.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — La Constitution nous interdit de fixer un plafond pour les impôts communaux lorsque ceux-ci frappent des objets pour lesquels la commune est habilitée à taxer.

Je ne puis donc dire aux bourgmestres d'Uccle, de Schaerbeek ou d'Evere qu'ils ne peuvent pas augmenter leurs impôts s'ils estiment, à tort ou à raison, qu'ils doivent le faire.

En ce qui concerne la redevance radio-télévision, vous savez très bien, Monsieur de Lobkowicz, que la taxe régionale a été augmentée. Les personnes, qui possédaient auparavant des radios et des télévisions font une économie de l'ordre d'une centaine d'euros grâce à la suppression de la radio-téléredevance et à la fusion de l'ensemble de ces impôts dans la taxe régionale.

Cette taxe régionale sert d'ailleurs à financer des services d'intérêt général et non pas à intervenir dans le financement de la RTBF ou de la VRT. Le fait que l'on ait ou pas de radio ou de télévision n'a aucun rapport logique avec le fait de payer cette taxe puisqu'elle n'intervient pas dans le financement de la radio-téléredevance mais est versée aux services généraux dont tous les citoyens de la région profitent.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Par ailleurs, je vous rappelle que nous avons fait un effort important en vue de la réduction des droits d'enregistrement au profit des personnes qui achètent un premier logement à Bruxelles. Cela implique une diminution de 7.500 EUR en cas d'achat dans une zone EDRLR et de 5.625 EUR à un autre endroit à Bruxelles.

L'objectif de la réforme fiscale était d'inciter les gens à revenir habiter à Bruxelles. C'est aussi dans cet esprit que l'on a réduit d'un tiers les droits de succession sur la première tranche de 10 millions lorsqu'on hérite du logement familial. Le but est d'inciter les gens à rester ou à revenir habiter à Bruxelles. Nous espérons ainsi que l'augmentation du chiffre d'affaires aura pour effet de compenser, non pas pour chaque habitant, mais globalement, l'effet budgétaire des réductions d'impôt que nous avons réalisées pour toute une série de personnes.

En ce qui concerne les droits de succession, nous avons donc réduit sensiblement les taux pour les héritages en ligne directe à partir du 1^{er} janvier 2003. Je viens de faire allusion à la diminution d'un tiers des droits de succession pour la première tranche de 250.000 EUR lorsqu'on hérite en ligne directe du logement familial. Je pense qu'un très grand nombre de personnes bénéficieront d'une diminution sensible des droits de succession.

Il est vrai que nous n'avons pas pu tout réduire. Si toutes les mesures que nous avons prises ne changent rien pour les personnes

qui habitent la région, cela aura pour conséquence une neutralité. Nous espérons que le nombre de gens, qui vont venir habiter la région, va augmenter. Cela permettrait, plus de personnes bénéficiant des réductions d'impôt que nous avons décidées une baisse de la pression fiscale sur un nombre plus élevé d'habitants. Telle est la spéculation que nous avons faite.

Suite aux éclaircissements que je viens de vous donner, j'espère que vous pourrez, Monsieur de Lobkowicz, mieux informer mes électeurs de l'intérêt qu'ils ont à voter pour moi.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Dans l'hypothèse où M. de Lobkowicz, à bout d'arguments, ne parviendrait plus à faire voter pour le MR, je voudrais dire que grâce à l'appui du parti socialiste, l'on a augmenté le nombre d'exemptions. J'ignore si cela touche beaucoup d'Ucclois mais un grand nombre de personnes, en fonction de leurs revenus, sont maintenant exemptées de la taxe régionale.

Il s'agit d'un argument supplémentaire.

M. Stéphane de Lobkowicz. — Je voudrais simplement reposer la question car vous l'avez simplement répétée. Vous ne m'avez pas donné de réponse.

Vous m'avez dit n'avoir aucun pouvoir au niveau de la fiscalité communale. Cela, je le sais très bien. Vous m'avez confirmé que la fiscalité communale avait augmenté.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Elle a baissé dans certaines communes. Cela a été le cas dans les communes bien gérées.

M. Stéphane de Lobkowicz. — Pouvez-vous me dire lesquelles ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Certains impôts communaux ont été réduits. Même à Schaerbeek, on a réduit certains impôts communaux, mais on en a augmenté d'autres. Cela fait partie de l'autonomie communale.

Je crois savoir que vous avez fait des études de droit et vous êtes donc censé savoir que l'autonomie communale en matière fiscale est garantie par la Constitution. On peut le déplorer mais c'est constitutionnel.

Mme la Présidente. — Les bourgmestres présents vous donneront raison.

M. Stéphane de Lobkowicz. — Pour ce qui est de la taxe régionale, vous me confirmez bien qu'il y a eu des diminutions pour certaines personnes. M. Rudi Vervoort ajoute que pour les personnes qui ont moins de revenus, il y a eu une exemption totale. C'est

vrai, mais globalement, vous me confirmez qu'il y a une augmentation.

En ce qui concerne les droits d'enregistrement et de succession, vous avez répété la litanie — pour reprendre l'expression qui a été employée — de l'ensemble des diminutions. Trois mille francs, quatre mille francs par succession de moins de dix millions : c'est une somme appréciable ! Vous avez réussi à imposer les droits de succession les plus élevés du monde, d'après les dires du Knack récemment, sur les successions en ligne indirecte. Il n'y a donc pas eu de révision à la baisse de la fiscalité.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne peux, Monsieur de Lobkowicz, vous empêcher d'interpréter de façon personnelle les réalités objectives. Je suis partisan de la liberté de conscience et de pensée.

M. Rudi Vervoort. — Je voudrais savoir si M. de Lobkowicz fait encore partie du groupe MR ?

M. Stéphane de Lobkowicz. — Oui, oui, totalement !

M. Rudi Vervoort. — Cela explique certaines choses de ces dernières semaines ...

M. Stéphane de Lobkowicz. — Je suis même le seul représentant du PRL en séance !

Mme la Présidente. — Ce sera noté.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA SUITE RESERVEE AU VOTE DE LA RESOLUTION RELATIVE A LA CONDAMNATION D'AMINALAWAL »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET GEVOLG VAN DE GOEDKEURING VAN DE RESOLUTIE BETREFFENDE DE VEROORDELING VAN AMINALAWAL »

Mme la Présidente. — Mme Dominique Braeckman a la parole pour poser sa question.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, en novembre dernier,

notre Parlement, ému par la situation d'Amina Lawal condamnée à la lapidation devant entraîner la mort, avait rédigé une résolution que tous les partis démocratiques avaient soutenue.

Cette résolution comportait trois points. La première demande était de s'adresser au gouvernement fédéral afin qu'il fasse pression sur le gouvernement du Nigéria pour le strict respect des droits de l'homme, pour que la peine de mort soit abolie dans ce pays, pour que nul ne soit victime de discrimination en raison de sa conviction religieuse, de son sexe ou de son statut social, demandant le droit d'appel pour les personnes condamnées sur la base de la loi de la Charia et, enfin, de faire en sorte que Mme Lawal ne soit pas exécutée.

La deuxième demande consistait à inviter la réunion de la conférence interministérielle de la politique étrangère pour débattre des pressions à exercer sur le Nigéria.

La troisième requête consistait à ce que vous demandiez au niveau fédéral un rapport au sujet de l'état d'avancement ou d'exécution des demandes qui vous étaient parvenues et que vous aviez transmises.

Il se fait que ces derniers jours, des mails de plus en plus nombreux circulent au sujet d'Amina Lawal, dont le cas est malheureusement exemplatif. On pourrait dire que ce cas est l'arbre qui cache la forêt étant donné que de nombreuses autres personnes subissent la même situation. Amnesty International se mobilise encore davantage concernant cette personne, étant donné que le 3 juin prochain, elle passera devant un tribunal.

Vu l'imminence du procès, je me permets de vous poser cette question, Monsieur le Ministre-Président, pour savoir ce qu'il en est des suites réservées à notre proposition de résolution. C'est peu de chose sans doute mais c'est en notre pouvoir.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — En réponse à Mme Braeckman, je rappelle que la Belgique et l'Union européenne suivent de très près le cas de Mme Lawal. En août 2002, l'Union européenne a procédé à une consultation de ses partenaires à Abuja ainsi que dans les capitales, en vue de déterminer la conduite à adopter. Les pays membres et, en particulier, la Belgique ont adopté le 21 août 2002 une déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur la condamnation à mort par lapidation prononcée à l'encontre de Mme Amina Lawal. A ce moment-là, l'Union européenne a rappelé qu'elle était profondément préoccupée par la décision de la cour d'appel qui avait rejeté le premier recours. Comme vous le savez, d'autres recours ont cependant été introduits. L'Union a rappelé aussi qu'elle espérait que l'on pourrait exercer tous les recours disponibles au niveau fédéral nigérian. Elle a rappelé également qu'elle suivrait de près la suite du procès et qu'elle considèrerait que l'abolition de la peine de mort contribue au renforcement de la dignité humaine et au développement progressif des droits de l'homme.

Tout comme le gouvernement bruxellois, je partage évidemment cette vision des choses, cela va de soi.

Depuis lors, l'Union européenne a entrepris une série de démarches confidentielles, qui n'ont pas été rendues publiques, auprès des autorités nigérianes et auprès d'autres instances pour faire en sorte que le cas de Mme Lawal puisse connaître une issue favorable et que l'exécution puisse être évitée.

De concert avec ses partenaires européens, la Belgique utilise tous les moyens mis à sa disposition pour faire part de ses préoccupations en matière de respect des droits de l'homme et, plus particulièrement, des droits de la femme auprès du gouvernement fédéral du Nigéria.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman, pour une réplique.

Mme Dominique Braeckman. — Le Ministre-Président peut-il me dire si en ce moment même une action précise est prévue ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Des démarches sont constamment en cours au niveau de l'Union européenne et de la Belgique en particulier. L'espoir subsiste donc que ce cas connaisse une issue favorable.

Mme la Présidente. — Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 10.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.10 uur.

— *Elle est reprise à 16 h 20.*

Ze wordt hervat om 16.20 uur.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

PROPOSITION DE RESOLUTION INVITANT LE GOUVERNEMENT REGIONAL A DEMANDER AU GOUVERNEMENT FEDERAL L'ABROGATION DE LA LOI DU 11 AVRIL 1994 ORGANISANT LE VOTE AUTOMATISE (application de l'article 83.4 du Règlement)

Discussion générale

VOORSTEL VAN RESOLUTIE WAARBIJ DE GEWEST-REGERING VERZOCHT WORDT DE FEDERALE REGERING TE VRAGEN OM DE WET VAN 11 APRIL 1994 TOT ORGANISATIE VAN DE GEAUTOMATISEERDE STEM-

MING OP TE HEFFEN (toepassing van artikel 83.4 van het Reglement)

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon, rapporteuse.

Mme Anne-Sylvie Mouzon, rapporteuse. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, c'est par dix voix contre deux que votre commission des Affaires générales a rejeté la proposition de résolution déposée par notre collègue Joël Riguelle.

Mais ne vous méprenez pas sur les motifs de ce rejet.

Tous groupes démocratiques confondus, les commissaires estiment que le vote automatisé présente davantage de défauts que de qualités.

Certes, le vote automatisé accélère grandement le dépouillement et rend quasi impossible les votes nuls, mais il coûte très cher vu que le matériel informatique n'est presque pas utilisé, ce qui est un peu aberrant. Il n'offre pas toutes les garanties souhaitables de transparence et de fiabilité et s'avère d'un emploi trop difficile pour des catégories importantes d'électeurs.

Toutefois, vu que le Parlement fédéral examine très sérieusement le problème et que l'abrogation pure et simple de la loi de 1999 organisant le vote automatisé soulèverait à son tour d'autres problèmes laissés sans solution, une large majorité des commissaires a donc rejeté la proposition, estimant qu'il valait mieux laisser le Parlement fédéral continuer à travailler sur ce point.

Pour plus de détails, notre ordre du jour étant ce qu'il est, vous m'autoriserez, Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, à vous renvoyer au rapport écrit.

Mme la Présidente. — Nous félicitons la rapporteuse pour son rapport.

La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, j'estime que le travail parlementaire mérite le temps nécessaire au débat.

Je voudrais intervenir brièvement sur la résolution que j'ai déposée et qui, aujourd'hui trouve toute son actualité. Son sort a été négatif en commission et je remercie Mme Mouzon pour son rapport qui est intéressant à examiner. J'ai en effet pu constater que l'ensemble des groupes démocratiques avait fait part de ses préoccupations par rapport à la fiabilité d'un tel système de vote, et surtout

quant à l'enjeu essentiel, le contrôle démocratique, qui doit être toujours possible par tout citoyen dans notre pays.

Comme j'ai eu l'occasion de le préciser lors du débat, il ne s'agit pas d'une résolution qui pourrait être motivée par un refus de modernité, mais plutôt par un souci de transparence.

Je regrette que malgré de nombreuses réactions négatives de la part de l'ensemble des groupes, on n'ait pas poursuivi le débat. Je pense qu'on y reviendra et que les deux expériences qui seront menées dimanche dans le pays, notamment à Verlaine, indiqueront la nécessité de trouver un système, soit de lecture optique ou de ticketing afin de pouvoir vérifier *a posteriori* les votes lorsque cela sera nécessaire.

En tout cas, j'en appelle à la vigilance démocratique de tous les groupes car il s'agit d'un débat important. Notre démocratie est tellement fragile qu'il ne faut pas la fragiliser davantage en la laissant entre les mains d'experts, sans pouvoir de contrôle du citoyen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Chers Collègues, Monsieur le Ministre, le débat que M. Riguelle a initié en commission a permis à de nombreux commissaires de prendre position sur le sujet. Le débat en commission, n'a pas été très long, mais il a été riche.

Comme l'ont dit la rapporteuse et M. Riguelle, il s'agit principalement de reproches concernant le système de vote électronique.

Sans être exhaustif et afin d'y voir clair, je vous ferai part de certaines critiques exprimées et partagées par beaucoup :

- manque de transparence de la technique et manque de confiance de l'électeur à l'égard d'une technique manipulable et ce d'autant plus que les logiciels utilisés ne sont pas des logiciels libres et que l'on n'en connaît donc pas les codes source;
- difficulté d'utilisation pour certaines personnes, âgées notamment, ce qui suscite appréhension et peut-être augmentation de l'abstentionnisme;
- coût plus élevé que le vote papier alors que l'on avait vendu la technique en arguant de son coût avantageux; déjà, on parle de remplacer les ordinateurs alors qu'ils ont à peine servi;
- gain de temps non vérifié, que du contraire dans certains cas, lors des précédentes élections.

Du fait que l'on ne demande plus aux citoyens de participer au dépouillement — ce qui entraîne un manque d'enthousiasme de certains Belges — on flatte l'antipolitisme des citoyens au lieu de les convaincre de l'intérêt de la démocratie et de la chose publique.

Certaines de ces critiques ont d'ailleurs amené le fédéral à lancer des expériences de « ticketing » dans quatre communes, qui doivent permettre de contrôler le vote électronique et d'envisager un moratoire sur l'extension du système de vote automatisé.

Tout cela montre que les doutes s'accumulent. On aurait donc pu croire que la majorité des commissaires présents en commission

allaient étudier et, éventuellement, améliorer la proposition de résolution de M. Riguelle, mais, paradoxalement, se réfugiant parfois derrière la discipline de groupe, la majorité a rejeté la résolution sans tenter de l'améliorer.

Pour Ecolo il s'agit là d'une attitude fermée tranchant avec l'ouverture des débats et même avec leur contenu. S'il fallait soutenir l'actuel ministre de l'Intérieur, on pouvait néanmoins amender le texte de M. Riguelle, mais la majorité a opté pour le rejet pur et simple. Vous comprendrez donc que le groupe Ecolo ne pourra approuver des conclusions aussi politiciennes d'un débat qui mérite mieux. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

En application de l'article 84.4 du Règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

In toepassing van artikel 84.4 van ons Reglement, zullen wij straks tot de naamstemming over de conclusies van de commissie overgaan.

PROPOSITION D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTI-MENT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL, LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF A L'ETABLISSEMENT, L'EXECUTION ET LE SUIVI D'UN PLAN NATIONAL CLIMAT, AINSI QUE L'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN DE FEDERALE STAAT, HET VLAAMS GEWEST, HET WAALS GEWEST EN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BETREFFENDE HET OPSTELLEN, HET UITVOEREN EN HET OPVOLGEN VAN EEN NATIONAAL KLIMAATPLAN, ALSOOK HET RAPPORTEREN IN HET KADER VAN HET RAAMVERDRAG VAN DE VERENIGDE NATIES INZAKE KLIMAATVERANDERING EN HET PROTOCOL VAN KYOTO

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Joseph Parmentier, rapporteur.

M. Joseph Parmentier, rapporteur. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la brièveté de mon rapport sera inversement proportionnelle à la durée des attentes pour ce qui concerne la prochaine concrétisation de cet accord de coopération particulièrement important qui met finalement en œuvre la « Commission nationale Climat », laquelle s'appuiera sur un secrétariat permanent, lequel sera assuré par la Cellule interrégionale de l'environnement déjà opérationnelle de longue date sous le nom charmant de CELINE.

Nul n'ignore que cette initiative ne pouvait plus souffrir aucun retard injustifié au vu des enjeux majeurs que cette question soulève. Notre population a pourtant bien du mal à les percevoir. Une enquête récente, évoquée par le journal « *Le Soir* » en date du 6 mai 2003, tend à démontrer qu'un belge sur deux ignore tout du réchauffement climatique. Il faut donc que nous donnions un signal clair à la population en mettant en place les structures nécessaires.

Notre volonté de ne pas entraver plus longtemps cette démarche explique le fait que notre commission n'a pas éprouvé le besoin de s'étendre longuement sur les détails, d'autant plus que le Conseil d'Etat n'avait émis aucune observation dans son avis du 21 novembre 2002. Aucun commentaire particulier n'a donc été exprimé au cours de nos travaux et la commission s'est accordée à l'unanimité sur tous le vote de ce projet d'ordonnance. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, l'approbation de ce projet d'ordonnance ne pose évidemment aucun problème au groupe Ecolo. Si je prends la parole très brièvement ici c'est, au contraire, pour inciter notre gouvernement à aller résolument de l'avant dans cette problématique du changement climatique. Il y a quelques jours à peine, des articles de presse mettaient en évidence le rapport européen montrant que la Belgique et ses régions — qui sont chargées d'avancer dans ce domaine — se classaient parmi les plus mauvais élèves de l'Europe des Quinze en matière de diminution des émissions de CO₂. D'après ces articles, nous étions à + 6,3 depuis 1990, alors que nous devons arriver à moins 7,5 en l'an 2010.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises au ministre, les discussions byzantines entre régions visant à savoir si le partage des efforts sera linéaire ou non, sont assez ridicules. Quand on voit les résultats par rapport aux adjectifs, je crois qu'il ne sert à rien de discuter. La Belgique et ses régions devraient diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % entre 1990 et 2010. Comme je viens de le dire, nous sommes à plus 6,3. Dès lors, Ecolo adjure le gouvernement bruxellois d'arrêter de discuter avec ses collègues et d'accélérer un mouvement qui n'a que trop tardé. Nous pourrions en juger notamment lorsque nous recevons, bientôt paraît-il, les modifications de l'ordonnance « libéralisation du marché de l'électricité », promise par M. Hutchinson.

Ecolo soutiendra l'accord avec les deux autres régions et le fédéral, en espérant que chacun concrétisera de son côté des décisions qui sont urgentes. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, je pense que tout a été dit. Je remercie en tout cas cette unanimité encourageante.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1^{er}. La présente ordonnance règle une matière visée par l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'établissement, l'exécution et le suivi d'un Plan national Climat, ainsi que l'établissement des rapports dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, est approuvé. Il sortira son plein et entier effet dès sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 2. Het samenwerkingsakkoord tussen de federale Staat, het Vlaams Gewest, het Waals Gewest en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende het opstellen, het uitvoeren en het opvolgen van een Nationaal Klimaatplan, alsook het rapporteren in het kader van het Raamverdrag van de Verenigde Naties inzake klimaatverandering en het Protocol van Kyoto wordt goedgekeurd. Het heeft volle uitwerking met ingang van de dag van bekendmaking ervan in het *Belgisch Staatsblad*.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal later plaatshebben.

Nous interrompons ici nos travaux pour reprendra l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie hernemen.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 34.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.34 uur.

— *Elle est reprise à 17 h 15.*

Ze is om 17.15 uur hervat.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. DENIS GRIMBERGHS A.M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ACCORD TRIPARTITE POUR L'INSTALLATION DES INSTITUTIONS EUROPEENNES A BRUXELLES »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET DRIEPARTIJEAKKOORD VOOR DE VESTIGING VAN DE EUROPESE INSTELLINGEN IN BRUSSEL »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, vous aviez annoncé, Monsieur le Ministre-Président, il y a plusieurs semaines, que l'accord de coopération signé le 18 décembre dernier entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au quartier Léopold-Schuman devrait être complété par l'adoption d'un protocole d'accord tripartite à conclure avec la ville de Bruxelles et les communes d'Ixelles et d'Etterbeek.

Je souhaiterais savoir où en est la négociation de cet accord tripartite. Confirmez-vous le fait que les délais prévus dans l'accord de coopération du 18 décembre dernier ne courent qu'à partir de l'adoption de cette convention tripartite ?

Je souhaiterais également vous interroger sur une des dispositions de l'accord de coopération qui prévoit le transfert dans la « zone de service public » de l'îlot Van Maerlant, d'une part, des 9.300 m² de logements prévus aux étages 3 à 8 du bloc C du Résidence Palace et, d'autre part, des 1.400 m² de logements prévus au PRAS à côté du Juste Lipse II et cela tout en prévoyant la possibilité d'un garage pour autocars et d'un espace dégagé à front de la rue Van Maerlant.

Monsieur le Ministre-Président, je voudrais très précisément vous interroger sur les points suivants. Comment ont-été évalués les 9.300 m² de logements du bloc C du Résidence Palace, qui ne seront donc pas affectés à du logement, contrairement à l'engagement qui avait été pris par M. Verhofstadt au moment de l'installation du Centre international de presse dans ce bâtiment ?

Comment ont-été évalués les 1.400 m² de logements prévus au PRAS à côté du Juste Lipse II ?

Enfin, l'abandon d'une construction de logements en contrebas du Résidence Palace à côté du Juste Lipse II n'est-il pas incompatible avec l'affectation prévue au PRAS qui a classé cette partie de la parcelle en zone de logements à caractère résidentiel ?

Pour terminer, je rappelle que dans la résolution concernant l'implantation des institutions européennes, qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale le 21 février dernier, le Parlement a demandé au gouvernement de lui présenter dans les meilleurs délais les cahiers de charge des ventes de terrains appartenant à la région. J'attire aussi votre attention sur le point 12 de notre recommandation adoptée à l'unanimité qui « insiste sur la continuité du logement le long de la chaussée d'Etterbeek et préconise la modification du PPAS 60/13 de la ville de Bruxelles permettant la détermination d'un programme « logement » en contrebas du Résidence Palace, plus ambitieux que celui fixé dans l'actuel PPAS. Le PPAS devra s'efforcer de compenser le renoncement à la réaffectation partielle en logement des bâtiments A et C du Résidence Palace à la suite de la décision relative à la localisation des sommets européens dans le Résidence Palace. »

Cette partie de la résolution s'inspire de la réflexion faite il y a déjà de très nombreux mois par le secrétaire d'Etat chargé de l'urbanisme qui jugeait au moment de la délivrance du permis d'urbanisme pour la localisation du centre international de presse dans le bâtiment C du Résidence Palace que le PPAS 60/13 de la ville de Bruxelles n'était pas assez ambitieux en ce qui concerne la production et la localisation des logements en contrebas du Résidence Palace. Je souhaiterais savoir si le gouvernement bruxellois a toujours l'objectif d'assurer un programme ambitieux de réaffectation en logements le long de la chaussée d'Etterbeek ?

Mme. la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs lo-

caux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, en réponse à M. Grimberghs, je voudrais d'abord corriger quelques erreurs ou imprécisions que j'ai relevées dans ses questions. Il est important de rappeler que l'objet même de l'accord tripartite auquel M. Grimberghs fait référence ainsi que de l'accord de coopération entre l'Etat et la région ne porte pas sur l'installation des Institutions européennes à Bruxelles mais bien sur un réaménagement global du quartier Leopold-Schuman, ce qui est une problématique qui englobe la première mais qui est plus large. Cette distinction est importante car outre, il est vrai, l'installation de l'Europe, l'accord de coopération porte également sur le développement harmonieux de l'ensemble du quartier, développement qui passe par le rétablissement de la mixité des fonctions et une intervention sur les espaces publics et sur l'amélioration de la mobilité dans le quartier.

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale a été signé le 17 janvier 2003 et non le 18 décembre comme vous l'annoncez. Il était entendu entre les deux parties signataires de l'accord de coopération que celui-ci se déclinerait en un protocole tripartite, associant de la sorte les communes d'Ixelles et Etterbeek ainsi que la ville de Bruxelles.

Il est clair que certaines dispositions de l'accord de coopération ne peuvent être mises en œuvre que par l'intervention des pouvoirs locaux, par exemple la modification d'un PPAS, l'aménagement de voiries communales. Dès lors, les délais relatifs à la mise en œuvre de cet accord de coopération ne commenceront à courir qu'à partir du moment où le protocole tripartite aura été conclu par les différentes parties.

Cela n'a pas encore pu être fait puisque nous avons du faire remarquer à la ville de Bruxelles qu'elle incluait dans sa proposition relative aux parties la concernant une clause urbanistique allant au-delà du PRAS, ce qui posait des problèmes par rapport au texte du PRAS. Les négociations sont donc toujours en cours pour cet accord tripartite.

Vous m'interrogez également sur des chiffres bien précis. Les 9.300 m² de logements compensatoires sont liés à la construction du Centre international de Presse dans le bloc C du Résidence Palace. Ils étaient initialement prévus dans le Bloc A. Celui-ci étant désormais destiné à accueillir les sommets européens, ces 9.300 m² ont été transférés sur le terrain Van Maerlant.

L'extension du Juste Lipse avec le bâtiment Juste Lipse II à front de la Chaussée d'Etterbeek empêche la réalisation de 1.400 m² de logements inscrit initialement au PPAS. Cette surface est également compensée sur le Van Maerlant.

Pour la détermination de ces chiffres, il s'agit de l'application de la circulaire relative aux charges d'urbanisme.

Il est exact que le PRAS prévoit une zone de logements à caractère résidentiel à front de la Chaussée d'Etterbeek, à l'arrière du Juste Lipse. Toutefois, l'édification de logements de qualité n'est pas compatible avec l'espace disponible (il s'agirait en fait de logements n'ayant qu'une seule façade, l'arrière donnant sur le mur aveugle du socle du Résidence Palace). Il convient toutefois de rappeler que

le bloc E du Résidence Palace dit « l'Aile des Célibataires » est, quant à lui, bien affecté au logement.

Enfin, je confirme que la volonté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est bien de rétablir la mixité dans le quartier, mixité qui passe par le rétablissement d'un front bâti le long de la chaussée d'Etterbeek. Toutefois, nous devons également respecter les normes d'habitabilité du logement et éviter de construire du logement pour du logement, autrement dit de faire du logement à tout prix là où il ne trouvera pas preneur.

Dans ce cadre, je vous renvoie à mes « Axes directeurs », que j'ai publiés il y a un an et que j'ai eu l'occasion de vous présenter en commission. Pour mémoire, l'inventaire qui avait été réalisé démontrait qu'à court ou moyen terme, les surfaces de logement construites dans le quartier — entre 140 et 150 mille mètres carrés — représentent au moins l'équivalent des surfaces de bureaux restant à construire. Mon objectif, et en signant l'accord de coopération en janvier 2003 je confirmais cet objectif, est bien de rétablir autant de logements que possible dans le quartier européen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Si vous le permettez, je voudrais ajouter un petit commentaire. Monsieur le Ministre-Président, je relève le fait que vous vous accrochez au document que vous appelez « Axes Directeurs ». J'aimerais effectivement qu'on l'applique.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il est repris dans l'Accord de coopération.

M. Denis Grimberghs. — Oui, mais tout porte à croire que ce que vous aviez là comme intention un peu courageuse ne se met pas en œuvre. Je ne dois pas vous rappeler la saga de la Tour Eggericx. Elle était dans votre axe directeur en logement et vous avez donné le permis pour des bureaux. Cela a donc bien commencé ! Au moment de prendre la première décision, l'on prend la décision contraire de ce qui est prévu dans le document que vous avez élaboré. Je me méfie, par conséquent. Je vous entends dire ici benoîtement — si je vous ai bien compris — que l'on ne va pas faire du logement là où le PRAS prévoit expressément et exclusivement du logement. Il s'agit donc d'une infraction urbanistique énorme. Et vous nous dites que c'est expliqué par le fait qu'il y aurait une façade aveugle, etc. Le bloc E n'a-t-il pas une façade aveugle ?

Je vous rappelle — et on peut le retrouver dans les Annales parlementaires — que M. Draps nous a dit ici : « Du temps du mayorat de M. Demaret à Bruxelles-Ville, on a fait un PPAS minimaliste en ce qui concerne le logement en contrebas du Résidence Palace. Moi, je vais faire beaucoup plus de logements et je demande que la ville de Bruxelles modifie le PPAS 60/13 pour augmenter le volume du logement. ». Que se passe-t-il ? Vous prenez la barre minimaliste en disant que l'on ne pouvait faire que 1.400 mètres carré de logement. C'est le minimum du minimum; vous pouviez en faire beaucoup plus à cet endroit-là.

Deuxièmement, je vous entends dire ici que vous renoncez à cette belle intention courageuse de M. Draps, laquelle figurait également dans votre document. Le contrebas du Résidence Palace est évoqué dans votre document « Axes directeurs de M. de Donnea ». De grâce, faites-le, Monsieur de Donnea, et arrêtez de nous dire que vous êtes pour la mixité. J'attends pour ma part le premier mètre carré de logement. On pourra l'inaugurer ensemble dans le quartier européen. Aujourd'hui, à part le vent, il n'y a rien sur le Van Maerlant, rien sur l'îlot Froissart-Comines qui appartient à la région ...

C'est inadmissible ! Par conséquent, je continuerai à vous poser des questions extrêmement précises afin de savoir où l'on en est.

J'entends aujourd'hui que dans l'accord tripartite, vous avez un petit problème avec la ville de Bruxelles. Cela ne m'étonne pas vraiment. Mais, que je sache, à Etterbeek, le Conseil communal n'a même pas encore reçu le texte qui devrait être approuvé comme accord tripartite. Par contre, si je suis bien informé, le Conseil communal de la ville de Bruxelles a approuvé le texte et ce, avec l'aval des autorités fédérales.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce n'est pas vrai !

M. Denis Grimberghs. — Mais je vous l'assure, Monsieur le Ministre-Président ! Vous êtes ministre de tutelle. Je suppose qu'en tant que tel, vous lisez l'ordre du jour : à la ville de Bruxelles mais dans une autre fonction. Vous aurez donc bien vu que cela a été à l'ordre du jour, à Bruxelles et à Ixelles. Paradoxalement, c'est à Etterbeek que cela n'avance pas. Vous devriez donc téléphoner à M. Dewolf.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ils ont approuvé en effet unilatéralement un texte qu'eux proposent.

M. Denis Grimberghs. — Ce n'est pas vrai, Monsieur le Ministre-Président. Je me suis renseigné : le texte qui avait été préparé a été modifié à la demande de l'Etat fédéral sur un point. Il y a eu un amendement — du moins le texte que venait du fédéral — qui est passé au Collège une seconde fois et c'est ce texte-là qui a été soumis au Conseil communal.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous avons prévenu en temps utile le gouvernement fédéral et la ville que nous se signerions pas cet accord sur ce point.

M. Denis Grimberghs. — Donc, en attendant, tous est bloqué ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la

Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Rien n'est bloqué, tout va de l'avant.

M. Denis Grimberghs. — Non, parce que les délais prévus dans l'accord de coopération ne peuvent pas être respectés.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Les procédures de mise en vente des terrains, les procédures d'étude des projets, tout avance très bien. Rien n'est en retard par cela. Ne le faites pas croire. Les architectes étudient, l'administration poursuit la procédure de mise en vente de l'îlot Froissart-Comines de l'îlot Van Maerlant. Tout cela suit son chemin et nous avons donc bien le temps d'arriver à un bon accord tripartite qui respecte les aspirations légitimes de chacun.

Aucun projet n'est retardé. Notamment dans le quartier de la gare Léopold, des projets présentés récemment à la presse en matière de logement progressent tout à fait bien. Tout va de l'avant tant au niveau de la région que de la SDR ou des promoteurs qui se sont engagés à faire des compensations « logement ». Rassurez-vous, les discussions en cours entre l'Etat, la région et les communes ne retardent actuellement strictement rien.

M. Denis Grimberghs. — La vente des terrains qui appartient à la région est pour l'instant non exécutée.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Les procédures suivent leur cours.

M. Denis Grimberghs. — Le cahier des charges devait être transmis rapidement au Parlement et le Parlement vous le réclame. Aujourd'hui, vous n'êtes pas en mesure de nous dire ce que vous allez vendre, avec quel cahier des charges et dans quel délai.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous savons très bien ce que nous allons vendre.

M. Denis Grimberghs. — Pour faire quoi ? Les programmes urbanistiques ne sont pas précis, il faut un cahier des charges.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — A Froissart-Comines, pour respecter le PPAS. Mais quand on vend un terrain, il y a toute une série de procédures à suivre.

Vous le savez bien.

M. Denis Grimberghs. — Il y a longtemps que toutes ces procédures auraient pu être terminées.

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, vous en êtes à votre cinquième question complémentaire.

M. Denis Grimberghs. — Je ne pose plus de questions, je fais un commentaire sur l'ultime réponse du Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mon ultime réponse est que nous avançons, que rien n'est bloqué ou retardé mais que les procédures sont longues et que les études de ces projets prennent du temps.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA VENTE DE LA CITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE VERKOOP VAN HET RIJKSADMINISTRATIEF CENTRUM »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais vous interroger sur la concertation organisée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement bruxellois au sujet de la vente de la cité administrative de l'Etat.

Vous n'ignorez pas les critiques qui se sont fait jour quant à l'opération de vente de ce patrimoine telle qu'elle a été réalisée par le gouvernement fédéral. Ici, je voudrais non pas vous interroger sur les erreurs qui auraient été commises par un de vos collègues au niveau fédéral dans la manière de gérer ce dossier, mais vous interroger vous, en tant que Ministre-Président du gouvernement bruxellois, sur les initiatives que vous avez prises en vue d'organiser la concertation avec le fédéral quant à réaffectation de la cité administrative.

En effet, le PRAS a classé la cité administrative en zone d'intérêt régional et a prévu que cette zone sera affectée aux logements, aux commerces de proximité, aux bureaux, aux activités productives et aux équipements d'intérêt collectif ou de service public. Mais pour mettre en œuvre ces belles intentions, il faut élaborer un programme d'affectation qui doit être arrêté sous la forme d'un plan particulier d'affectation du sol. Or, à ce jour, le gouvernement bruxellois n'a toujours pas désigné l'auteur de projet pour la réalisation de ce PPAS. C'est dire si ce programme est loin d'être finalisé. Dans ce

contexte, voir une autorité publique, qui plus est l'Etat fédéral, qui devrait privilégier le rôle de capitale de Bruxelles, procéder à la vente de son patrimoine est catastrophique. Non seulement, comme on l'a souligné, parce que l'on vend et on achète à l'aveugle, mais aussi parce qu'on se lie avec un seul promoteur pour la réaffectation de toute cette zone alors qu'une vente par lots aurait été plus intéressante pour les finances publiques et plus efficaces en termes de redéploiement urbain.

Pouvez-vous indiquer ce qu'il en est exactement de l'élaboration du dossier de base de ce PPAS ? Qu'en est-il de la collaboration avec la ville de Bruxelles ? Dans les informations qui circulent au sujet du contrat qui lie désormais l'Etat fédéral avec l'acquéreur, M. Daems a indiqué que si, en final, le nouveau propriétaire obtient plus de 60.000 m² de bureaux, il devra des compléments à concurrence de 500 € le m² jusqu'à 20 millions d'euros à indexer et M. Daems de considérer dès lors que la vente s'opère quasi au montant de départ fixé par l'évaluation du comité d'acquisition. C'est dire s'il considère que l'octroi de ces 40.000 m² de bureaux supplémentaires est quelque chose d'atteignable dans le cadre du redéploiement urbanistique de cette zone. Avez-vous la même impression ? Avez-vous apporté en cela des garanties à l'Etat fédéral ?

A-t-on laissé entendre qu'il était possible d'augmenter ou non la superficie des bureaux constructibles ou qui pourront être redéployés en cette zone de la cité administrative ?

A-t-on apporté cette garantie à l'Etat fédéral, au promoteur, la région est-elle en contact avec l'acquéreur ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Grimberghs, je vous remercie pour ces questions intéressantes. La cité administratives de l'Etat constitue, comme vous l'avez rappelé, la Zone d'Intérêt général n° 11 au PRAS tel qu'entré en vigueur le 29 juin 2001. Le programme de cette ZIR prévoit que cette zone soit affectée aux logements, aux commerces de proximité, aux bureaux, aux activités productives, aux équipements d'intérêt collectif ou de service public. Il est important de savoir que le PRAS prévoit que la superficie de plancher affectée aux logements ne peut être inférieure à 35 % de la superficie totale de plancher dans la zone. La composition urbaine de l'ensemble doit viser à l'amélioration de la perméabilité piétonne et cyclable du site et à l'aménagement du boulevard Pachéco, entraînant la réduction de sa largeur carrossable, l'accès au boulevard Saint-Lazare étant maintenu.

Le Conseil des ministres fédéral du 4 avril dernier a officialisé la vente de la cité administrative de l'Etat au groupe néerlandais Breevast, par ailleurs déjà propriétaire de la Tour des Finances. J'estime qu'il s'agit d'une grande chance urbanistique que pour tout ce complexe de la Tour des Finances, qui ne fait pas partie de la cité administrative, et la cité administrative de l'Etat qui la jouxte, l'on n'ait affaire qu'à un seul interlocuteur. Je l'ai dit au fédéral.

Cela va nous permettre, contrairement à ce que vous dites, d'avoir la capacité de développer un projet d'ensemble avec plus de facilités, moins d'atermoiements et moins de pertes de temps.

Le montant de la vente, qui dépend uniquement du gouvernement fédéral — je ne suis pas intervenu dans les négociations de prix, ce n'est pas de ma compétence — s'élève à 27,1 millions d'euros, montant qui pourrait être augmenté d'un complément de 500 EUR/m² si le futur PPA rend autorisable plus de 60.000 m² de bureaux sur le site.

Nous n'avons donné aucune garantie à l'Etat fédéral. Je voudrais vous dire que je ne veux pas que l'on touche aux jardins et à leurs superficie.

Des études sont en cours afin de savoir quel pourrait être l'aménagement du site. Nous verrons bien ce que nous pourrions faire pour que ce site soit humanisé et convivialisé. On ne veut pas reconstituer là un glacis de bureaux.

De toute façon, chaque fois que l'on crée un mètre carré de bureaux, il faut calculer ce que cela représente pour atteindre les 35 % de logements. Je vous laisse faire le calcul.

Le Conseil des ministres a également marqué accord sur la relocation du complexe jusqu'à la fin 2008 pour un loyer annuel de 10 millions d'euros : location de 63.869 m² de bureaux, 33.972 m² de surfaces en sous-sol et de 500 emplacements de parkings.

Vous m'interrogez plus spécifiquement sur l'aspect urbanistique du dossier.

Ma conviction intime est que l'on ne pourra faire du logement valable sur ce site et le rendre convivial que si l'on passe par une démolition-reconstruction, sinon totale, en tout cas très importante des bâtiments en question. Vous savez que j'ai obtenu, pour la Tour des Finances, que l'on démolisse l'appendice en béton aveugle et que l'on améliore la tour. Là aussi, il y aura une transformation radicale de cette tour qui sera nettement améliorée sur le plan de l'esthétique, de l'urbanisme et de la convivialité, mais je vous dis très franchement — comme en conviennent les architectes qui j'ai déjà consultés à ce sujet — que, pour rendre le site convivial et obtenir les 35 % de logements, il faudra passer par la démolition et la reconstruction d'une partie importante du site, d'où le fait que le prix puisse sembler peu élevé à certains. Il y aura un désamiantage préalable, cela coûte très cher, et, ensuite, le remodelage de l'ensemble du site qui sera très coûteux également, ne nous faisons pas d'illusions à ce sujet.

Je crois que la région sera intransigeante sur la qualité esthétique et urbanistique de ce site. Profitons-en pour poursuivre la cicatrization de la Jonction que nous avons entamée il y a quelques années avec la rénovation des abords de la gare de la Chapelle, du boulevard de l'Empereur, maintenant de l'Impératrice et, bientôt, du Parvis de la Cathédrale. Le boulevard Pachéco est vraiment la dernière vilaine cicatrice des travaux de la Jonction.

Comme je l'ai déjà rappelé, la cité administrative de l'Etat est une ZIR au PRAS. Dès lors, la prescription 18 du PRAS dispose notamment que : « Les programmes d'affectation des zones d'intérêt régional sont définis dans le corps du PRAS. Leur aménagement est

arrêté par plans particuliers d'affectation du sol établis selon les dispositions des articles 60 à 65 de l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme ». En clair, il s'agit de l'établissement d'un PPAS à l'initiative du gouvernement et pas d'une commune.

Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement va donc, par un arrêté motivé, inviter la ville de Bruxelles à établir un PPAS sur la zone. Cet arrêté précisera les caractéristiques minimales de ce que la région considère comme étant d'enjeu régional. En vue d'élaborer cet arrêté le secrétaire d'Etat M. Draps et moi-même avons confié une étude de faisabilité au bureau Altiplan afin d'examiner les « potentialités » du site. Cette étude se déroule bien sûr en concertation avec la ville de Bruxelles. Il est évident que le programme de la ZIR devra se conformer aux grandes lignes directrices inscrites dans le PRAS.

Il est donc inexact d'affirmer que le gouvernement n'a toujours pas désigné l'auteur de projet pour la réalisation de ce PPAS.

Nous avons donc désigné le Bureau d'études qui doit nous aider à rédiger l'arrêté du gouvernement demandant à la ville de réaliser le PPAS dans le cadre de l'épure définie ...

M. Denis Grimberghs. — Donc il n'y a pas d'auteur de projet.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — La ville va devoir en désigner un. Mais pour qu'il y en ait un, il faut un arrêté du gouvernement dont nous avons commencé la préparation dès que nous avons su que l'Etat allait vendre. Nous n'avons même pas attendu que la vente soit officialisée.

L'inexactitude de ce que vous dites est double sur ces points-là.

D'une part, la région avec l'aide d'un bureau agréé Altiplan prépare effectivement l'arrêté précisant le programme de la ZIR et, d'autre part, la région n'a pas à désigner l'auteur de projet pour la réalisation de ce PPAS. Cela revient à la ville de Bruxelles qui ne pourra le faire que lorsque l'arrêté du gouvernement aura été pris.

En effet, l'article 62 de l'OOPU dispose que « lorsque le gouvernement décide l'établissement d'un PPAS, il invite le Conseil communal à y procéder conformément aux dispositions relatives à l'établissement des PPAS. ».

Vous m'interrogez enfin sur mon impression quant à la possibilité de réaliser plus de 60.000 mètres carrés de bureaux. Pour ma part, je ne me fie qu'à des chiffres et à des études, et non à des impressions. Dès lors, j'attends les résultats du travail du bureau Altiplan pour voir si l'on peut éventuellement aller un peu au-delà des 60.000 mètres carrés, tout en respectant les 35 % de logements et surfaces de jardins ainsi que les autres contraintes du PRAS. Je vous avoue ne pas être demandeur en la matière, mais, si l'on peut aider l'Etat fédéral à améliorer quelque peu l'équilibre de ses finances publiques, pourquoi pas, si l'on respecte les exigences des pouvoirs régionaux et communaux.

La ZIR « Cité administrative de l'Etat » est un dossier complexe et indiscutablement un dossier majeur d'aménagement urbain à court et à moyen termes.

Je suis donc particulièrement vigilant à ce que l'instruction de ce dossier se poursuive sans relâche et je serai également attentif à ce que le projet d'ensemble soit cohérent esthétique, convivial et porteur d'un redéveloppement de la zone.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour une réplique.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, ma réplique comprendra trois points.

Tout d'abord, je dirai au Ministre-Président que j'ai une autre conception de la manière dont il y a lieu d'organiser les rapports entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Il ne me semble jamais souhaitable de travailler avec un seul acteur privé quand il y a une maîtrise foncière publique et que l'intention est de travailler avec des acteurs privés. Il vaut mieux profiter de la maîtrise du foncier pour procéder aux lotissements. On pourra éventuellement en d'autres circonstances faire des évaluations d'opérations menées par la région ces dernières années et qui démontrent que, chaque fois que l'on a procédé par lotissements, les choses ont été plus vite et ont été plus rentables pour la région que lorsque l'on a procédé en se livrant à un seul investisseur spéculateur promoteur. C'est là une question de conception; nous ne sommes pas obligés de la partager. Mais elle avait peut-être un influence sur le prix. Je peux comprendre que l'on ne fasse pas un calcul visant à maximaliser les recettes de l'Etat dans ce dossier, car ce qui compte c'est la ré-urbanisation.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous sommes d'accord sur ce point.

M. Denis Grimberghs. — Mais qui touche les droits d'enregistrement sur cette opération ? C'est tout de même la région !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — On les a déjà touchés.

M. Denis Grimberghs. — Cela vous intéresse donc un peu de savoir à quel prix l'Etat vend son patrimoine. Nous n'avons pas intérêt à ce que les prix soient bradés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. D'une certaine façon, nous avons donc un intérêt commun à essayer d'organiser une vente au meilleur prix.

Enfin, dernière chose, j'ai entendu ce que vous avez dit sur le levier inévitable des 35 % de logements; j'étais au courant. On ne peut néanmoins surdensifier sur cette zone. L'hypothèse du gouvernement fédéral estime qu'on pourra s'y retrouver globalement parce que l'on pourra augmenter le nombre de mètres carrés de bureaux.

Ne nous laissons pas piéger par ce mécanisme.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je viens de dire exactement la même chose. Nous sommes d'accord, et ne faites pas semblant que nous ne le sommes pas.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur de Donnea, j'ai bien entendu. Nous ne sommes pas pour une surdensification. Nous devons effectivement tenir compte du levier des 35 % de mètres carrés de logements. J'espère simplement qu'un jour, dans un comité de concertation, on ne vous mettra pas sous pression pour que vous aidiez l'Etat fédéral à améliorer l'état de ses finances. C'est ce que je crains. Je regrette dès lors que l'on n'ait pas fixé préalablement à la vente les affectations urbanistiques. Cela aurait été tellement plus simple !

Vous dites avoir fait tout ce que vous pouviez et ne pas avoir attendu le moment de la vente pour agir. Il ne manquerait plus que cela ! L'Etat fédéral a fait part de sa décision de vendre depuis plus de deux ans, et il aurait été assez logique que le gouvernement bruxellois s'organise au cours d'une concertation avec le fédéral sur l'affectation. Vous avez été capable de le prévoir dans le PRAS.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est incroyable ! Vous me reprochez maintenant de ne pas avoir fait des choses dont je viens de dire que nous les avons faites.

M. Denis Grimberghs. — Il y a en tout cas eu très peu de concertation avec le fédéral pour déterminer le programme d'affectation avant la vente.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — L'économie générale du projet est fixée dans le PRAS. J'ai évoqué la situation à plusieurs reprises avec M. Daems. J'ai rencontré les candidats acquéreurs pour leur expliquer quelles seraient les limites.

J'ai d'ailleurs moi même dit qu'il ne fallait certainement pas « surdensifier » le site.

Quoi qu'il en soit, grâce au PRAS et aux prescriptions précisant la nécessité de réaliser un PPA, les pouvoirs publics ont une totale maîtrise urbanistique du site.

Contrairement à vous, Monsieur Grimberghs, je suis convaincu que le processus aurait pris beaucoup plus de temps si nous avions été confrontés à trois ou quatre propriétaires différents qui n'auraient pas été nécessairement d'accord. Au moins, nous avons une conception d'ensemble du site. C'est un avantage indéniable. Que dans le passé il y ait eu d'autres cas, où le fait d'avoir un seul interlocuteur ait compliqué les choses, soit. *At uno non disce omnes.*

Je reste en tout cas persuadé que le fait d'avoir dans ce dossier un seul interlocuteur facilitera les choses pour la région et pour l'Etat.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME MARION LEMESRE A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA COHERENCE DES MESURES FISCALES DANS LES QUARTIERS DEFAVORISES PRISES AU NIVEAU FEDERALET AU NIVEAU REGIONAL »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW MARION LEMESRE AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELASTMET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE SAMENHANG VAN DE FISCALE MAATREGELEN IN DE ACHTERGESTELDE WIJKEN VAN DE FEDERALE OVERHEID EN VAN DE GEWESTEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marion Lemesre pour poser sa question.

Mme Marion Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, le gouvernement fédéral vient d'adopter récemment la liste des zones d'actions positives des grandes villes dans lesquelles le levier fiscal sera utilisé pour relancer l'investissement immobilier.

Nous souscrivons entièrement à cette mesure qui rejoint en partie notre idée de zone franche.

Sur proposition du ministre des Finances, deux mesures fiscales particulièrement favorables pour les quartiers défavorisés seront appliquées. Il s'agit en bref de la déduction fiscale des investissements consentis à des fins de rénovation et du report de l'adaptation du revenu cadastral consécutive à une rénovation d'une habitation située dans une zone d'action positive des grandes villes.

Les limites des 180 quartiers identifiés comme étant défavorisés ont été fixées après recoupement des résultats de deux bureaux d'étude, l'un de l'ULB, l'autre de la KUL, agissant pour le compte du ministre fédéral chargé de la politique des grandes villes. En termes de quartiers défavorisés bruxellois, les périmètres définis par les cartographies de ces deux rapports semblent tantôt plus restrictifs, tantôt plus larges que l'Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation, espace défini dans le Plan Régional de Développement comme étant une zone d'intervention prioritaire où une action renforcée du secteur public doit être menée. La détermination de l'EDRLR provient d'une approche basée sur les critères suivants :

- l'EDRLR du premier PRD de 1995;
- la zone à protéger et à rénover telle que définie par l'arrêté royal du 7 septembre 1984;

- la concentration d'immeubles fortement dégradés sur base de la situation de fait existant établie en 1997 dans le cadre de l'approbation du PRAS;
- l'analyse des services du logement et de la rénovation urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tout cela n'a donc pas été fait à la légère.

On peut alors légitimement se demander, comment les pouvoirs publics pourront justifier le choix des périmètres où les mesures fiscales s'appliqueraient face à des requérants qui habitent en dehors des 180 quartiers dits fragilisés mais dans les limites EDRLR. Cette question soulève celle de la cohérence d'action des pouvoirs publics. N'y a-t'il pas lieu de voir là, une négation du fait régional par un ministre fédéral censé être bien au courant de la réalité de notre région ?

Dès lors, je voudrais demander à M. le Ministre-Président, s'il y a eu une quelconque concertation avec les Autorités Fédérales lors de l'élaboration de ce plan. Comment compte-t'il s'y prendre pour résoudre le problème de cohérence posé par le fait que les périmètres des zones d'action positives des grandes villes ne correspondent pas, dans une certaine mesure, à celui de l'EDRLR ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, les périmètres définis au niveau fédéral diffèrent effectivement quelque peu des EDRLR définis par le PRD.

En date du 26 mars, le ministre des Finances, Didier Reynders, a sollicité, par courrier, un simple avis de la Région de Bruxelles-Capitale sur la délimitation desdits quartiers. En date du 3 avril, le gouvernement bruxellois a transmis au gouvernement fédéral la décision suivante : « Prend acte du projet d'arrêté royal portant exécution des articles 108, 109, 110 du projet fédéral de loi-programme et accordant un avantage fiscal dans le cadre de la politique des grandes villes, considère que les mesures fiscales contenues dans le projet d'arrêté royal précité encourageront la rénovation de l'habitat dans la région, souhaite néanmoins qu'une concertation se mette en place entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la région, sur la base, notamment, du PRD pour que, dans un souci de cohérence dans l'action des pouvoirs publics, la liste des quartiers défavorisés, reprise dans l'annexe de l'arrêté royal précité, corresponde plus encore à la réalité du terrain . ».

Nous avons non seulement transmis ce texte à tous les ministres compétents du gouvernement fédéral mais nous avons également contacté par téléphone les cabinets intéressés pour attirer leur attention sur le risque d'une incohérence. Cela a été fait le 4 avril : nous pouvions difficilement agir plus rapidement.

Nous constatons un certain nombre de divergences. La région a heureusement été partiellement entendue; lors du marathon final du 7 avril, le gouvernement a décidé que le service public fédéral Economie-PME-Classes moyennes et Energie devra périodiquement examiner si les zones en question ne doivent pas faire l'objet d'une

actualisation. Dès que nous connaîtrons le nouveau ministre en charge de ces matières, nous essayerons d'obtenir que l'on mette les zones en concordance, sinon, non seulement les particuliers, mais également les notaires et les agents immobiliers, ne s'y retrouveront plus dans cette matière. Je compte faire réexaminer ce dossier dès que le nouveau ministre sera mis en place, afin que nous puissions mieux faire coïncider les contours fédéraux avec ceux du PRD, lequel avait pourtant été communiqué à tous les ministres fédéraux, en particulier à ceux domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, je remercie le Ministre-Président pour sa réponse et je le félicite de la rapidité avec laquelle il a répondu au fédéral. J'espère que le nouveau ministre chargé de la Politique des Grandes Villes tiendra compte du fait régional.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME AMINA DERBAKI SBAI A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES INVESTISSEMENTS ET INDUSTRIES CULTURELLES »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW AMINADERBAKI SBAI AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE INVESTERINGEN EN BEDRIJVEN UIT DE CULTURELE SECTOR »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Amina Derbaki Sbaï pour poser sa question.

Mme Amina Derbaki Sbaï. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, voici quelques semaines, la presse a publié un article intitulé « Vers une réunion des industries culturelles ». Vous annonciez, Monsieur le Ministre, la rénovation d'un immeuble industriel bruxellois dans lequel pourraient se développer différentes industries culturelles. Vous mentionniez les entreprises privées liées au monde du spectacle et du cirque ainsi que des studios et espaces de production.

Pouvez-vous nous indiquer dans quel lieu bruxellois ce projet sera réalisé ?

Les ministres Gosuin et Miller, compétents en matière d'Arts de la Scène, ont-ils été associés à ce projet ? De quelle manière les investissements nécessaires seront-ils financés ? Avez-vous pris contact, à ce sujet, avec le ministre Demotte, chargé du Budget, des Infrastructures et de la Culture à la Communauté française Wallonie-Bruxelles ? Dans l'affirmative, qu'en a-t-il résulté ? Si non, pour quelles raisons ? Ne vous semble-t-il pas que la Communauté française doit être le partenaire privilégié de la Région bruxelloise, et ce particulièrement en matière culturelle ? A ce titre, des contacts avec M. Demotte ne devraient-ils pas être pris dans de brefs délais ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je serai relativement bref. J'ai effectivement fait état de la possible acquisition par la région d'un bâtiment industriel dont l'aménagement se prêterait notamment à l'accueil d'entreprises actives dans les industries culturelles. Cette opération n'est pas encore finalisée; je peux toutefois vous indiquer qu'elle relève d'abord du champ de l'expansion économique puisqu'il s'agit, comme lors du rachat par la région du bâtiment BAT ou du site Gosset, d'y installer en priorité des activités économiques.

Les contacts auxquels vous faites référence ne se justifient dès lors pas, il s'agit essentiellement d'une opération d'activités économiques et, quand l'opération de rachat du bâtiment aura pu être réalisée, nous verrons si des contacts avec les communautés sont ou non utiles.

Mme Amina Derbaki Sbaï. — Les questions que j'ai posées étaient assez nombreuses et malheureusement je n'ai pas eu toutes les réponses. Cela dit, sans vouloir froisser M. le ministre, je souhaitais simplement savoir ce qu'il en était de ce projet. Il me semble légitime de m'en inquiéter dès lors qu'il relève de matières culturelles. Je ne comprends pas pourquoi je ne pourrais pas, à ce titre, poser certaines des questions que j'ai posées à le ministre.

S'il est offusqué par mes questions, je tiens à lui signaler que je compte en poser au niveau de la Communauté française en parallèle à ce que je viens de demander. J'en ai déjà posé une et je n'ai pas eu de réaction apparemment vexée de la part de qui que ce soit. Je m'étonne de la réponse du ministre, je le répète : cela dit, cela valait la peine de savoir ce qu'il en est.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je ne suis en rien offusqué par la question. Je la résitue simplement dans les compétences qui sont celles de la région, il s'agit d'une opération à caractère économique. Dès lors, au stade actuel, comme cette opération n'est pas conclue, tout contact avec d'autres autorités politiques des communautés me paraît prématuré.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET OVERLEG TUSSEN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST EN HET VLAAMS GEWEST OF DE PROVINCIE VLAAMS-BRABANT OVER DE AANSLUITING VAN FIETSROUTES »

QUESTION ORALE DE MME ADELHEID BYTTEBIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA CONCERTATION ENTRE LA REGION

**DE BRUXELLES-CAPITALE ET LA REGION FLAMANDE
OU LA PROVINCE DU BRABANT FLAMAND SUR LA
JONCTION DES ITINERAIRES CYCLABLES »**

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, het verheugt me dat ik deze vraag vandaag, 15 mei kan stellen, precies de dag dat Dring Dring oproept om met de fiets naar het werk te gaan. Precies vanmorgen werd in het kader van die fietsactie op het gemeentehuis van Evere een lekker ontbijt aangeboden aan de fietsers die daar naartoe waren gekomen. Een vaststelling in Evere was, dat de meeste mensen die met de fiets naar het werk rijden, niet uit het Brussels Gewest komen.

Fietsverbindingen over gewestgrenzen heen, die perfect op elkaar aansluiten zijn belangrijk voor pendelaars, scholieren en natuurlijk ook voor mensen die vooral in het weekend fietsen. Het eerste deel van mijn mondelinge vraag betreft een opvolging van de schriftelijke vraag die ik in september 2002 stelde over het doodlopen van de lange afstandsroute LF2 tussen Amsterdam en Brussel. Die loopt dood in het Zoniënwoud in Hoeilaart. Daar verdwalen heel wat fietsers na de splitsing van de Vanderheyweg en de Tumulidreef bij gebrek aan aanwijzingsborden.

In zijn antwoord stelde minister Chabert dat hij bij de gewestgrens een bord zou laten plaatsen dat uitleg verschaft over de in het Brussels Gewest gehanteerde bewegwijzering en zou zorgen voor een verbinding tussen de LF2 en de gewestelijke GFR1 op het ogenblik dat die GFR1 is afgewerkt. Aangezien de minister intussen heeft meegedeeld dat de GFR1 tussen de Vijfhoek en Linkebeek-Sint-Genesius-Rode afgewerkt is, verneem ik graag of de verbinding tussen de twee routes ook effectief is gebeurd.

Een tweede vraag gaat over het aansluiten van infrastructuur. Brussel heeft meegewerkt aan de studie en het eindrapport waarvan Langzaam Verkeer de leiding had gekregen van de provincie Vlaams-Brabant. De provincie heeft geprobeerd om de verschillende bestuursniveaus samen te brengen en tot één fietspadennetwerk te komen omdat fietsers zich niet veel aantrekken van gemeente- of gewestgrenzen. Het Brussels Gewest heeft al meegewerkt aan het eindrapport dat werd voorgesteld in februari 2001, maar ik zou graag verneemen of het ook zal meewerken aan de concrete uitwerking ervan. Is in een structurele samenwerking voorzien op politiek en/of administratief niveau ?

Een derde vraag is of we voor al die aansluitingen voldoende middelen en personeel in dienst hebben, een vraag die ik graag aan minister Chabert zelf had gesteld.

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Eric Tomas heeft het woord namens minister Jos Chabert.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mijnheer de Voorzitter, ziehier het antwoord van minister Chabert.

Eerste vraag. Is de verbinding tussen de gewestelijke fietsroute 1 en de langeafstandsroute 2 effectief gebeurd ?

De signalisatie van deze aansluiting is nog niet verwezenlijkt. Het betreft hier de aansluiting van de Gewestelijke Fietsroute 1, die een fietsroute van functionele aard is, op de Langeafstandsroute Amsterdam — Brussel, in Vlaanderen bekend als Landelijke Fietsroute 2, die een eerder toeristisch karakter heeft. Het blijft mijn bedoeling om deze signalisatie op correcte wijze verwezenlijkt te zien zoals u meegedeeld werd in antwoord op de eerder gestelde schriftelijke vraag. Daartoe heb ik een brief gericht aan mijn collega Gosuin, die instaat voor de signalisatie op de paden en wegen doorheen het Zoniënwoud, waartoe de Tumuliweg behoort.

Tweede vraag. Wordt voor de concrete uitwerking van het bovenlokaal fietsroutenetwerk enerzijds en de gewestelijke fietsroutes anderzijds contact gehouden tussen de twee gewesten om beide zoveel mogelijk op elkaar af te stemmen ? Gebeurt dit op structurele wijze of politiek en/of administratief niveau ?

Op administratief niveau is er geregeld contact onderhouden tussen de Brusselse gewestelijke fietsdiensten en de Vlaams-Brabantse provinciale diensten. Dit specifiek met het oog op informatie-uitwisseling opdat de verschillende projecten op elkaar zouden kunnen aansluiten. Wat betreft de uitwerking van de netwerken is er evenwel geen structureel overleg of samenwerking tussen de provincie en het hoofdstedelijk gewest. Indien hiertoe evenwel de nood zou ontstaan, zal ik daar zeker een initiatief nemen.

Derde vraag. Heeft het Brussels Gewest voldoende middelen en vooral personeel om deze oefening te maken ?

Het hoofdstedelijk gewest heeft mijns inziens onvoldoende middelen, en dan vooral op het vlak van personeel, om al dit soort oefeningen op gedetailleerde wijze op te volgen. Het aanwezige personeel wordt gevraagd bepaalde prioriteiten te volgen waarbij de realisatie van het eigen fietsroutenetwerk in deze context uiteraard primeert.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, ik betreur de verschillende antwoorden van minister Chabert.

Uit het eerste antwoord blijkt dat de verantwoordelijke voor de fietsinfrastructuur slechts contact heeft opgenomen met de bosdiensten nadat ik een mondelinge vraag heb ingediend.

In zijn antwoord op de tweede vraag vraagt de minister zich af of er wel structureel overleg nodig is tussen de twee gewesten. Zo een antwoord verbaast mij bijzonder, nog meer na de ontmoeting die we vanmorgen in Evere hebben gehad.

Ten derde zegt de minister dat er een probleem van personeel is. Ik zou denken dat een minister verantwoordelijk is voor de prioriteiten die hij wil leggen in zijn beleid. Het antwoord was weinig hoopgevend. Toch dank ik minister Tomas dat hij ons het antwoord van minister Chabert heeft willen meedelen.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Ik zal minister Chabert op de hoogte brengen van uw bezorgdheid over deze problematiek.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE MME MARIE-JEANNE RIQUET A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS »

QUESTION ORALE JOINTE DE MME ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN, CONCERNANT « L'EXPANSION DE GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW MARIE-JEANNE RIQUET AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE WERKGEVERS-GROEPEN »

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN, BETREFFENDE « DE UITBREIDING VAN DE WERKGEVERSGROEPEN IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marie-Jeanne Riquet pour poser sa question.

Mme Marie-Jeanne Riquet. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'ai appris par voie de presse et avec beaucoup d'intérêt qu'un premier groupement d'employeurs s'était créé à Bruxelles. Je crois que nous pouvons nous en réjouir car ces groupements offrent de nombreux avantages, qui sont bien expliqués sur le site de la Fébisp. Il s'agit en fait de groupements d'intérêt économique qui ont pour objet unique la mise de travailleurs à la disposition de leurs membres.

Pour les employeurs, j'ai, par exemple, noté l'avantage de pouvoir adapter aisément le volume de la main-d'œuvre à celui du carnet de commandes. Le groupement d'employeurs se crée aisément, il y a peu de contraintes administratives, et le coût horaire du travailleur est net, basé uniquement sur les heures réellement prestées.

Pour le travailleur, l'avantage est évident : il bénéficie d'un contrat à temps plein à durée indéterminée, il peut varier les expériences tout en n'ayant qu'un seul employeur, c'est-à-dire le groupement.

La loi-programme ainsi que l'arrêté d'exécution qui réglementent les groupements d'employeurs existent depuis le 16 août 2000. Ces dispositions précisent notamment le type de personnes que le groupement peut recruter, à savoir des demandeurs d'emploi de longue durée, ainsi que les bénéficiaires du minimum de moyens d'existence et de l'aide sociale financière. L'activation des allocations de chô-

mage peut être obtenue, ainsi que d'autres aides à l'embauche, ce qui limite les frais de personnel tout en offrant une réelle chance d'insertion.

Devant un tel éventail d'avantages, on peut s'étonner du fait que la formule ne rencontre pas plus de succès. Selon la Fébisp, c'est sans doute dû au fait qu'elle n'est pas suffisamment connue.

Le premier groupement bruxellois aurait vu le jour avec l'aide de la Mission locale d'Etterbeek, et cette expérience aurait montré qu'il existe un public d'entreprises intéressées. L'Agence bruxelloise de l'Entreprise aurait également apporté son aide. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous en apprendre davantage sur les aides apportées par ces deux opérateurs bruxellois ? Des dispositions ont-elles été prises pour en informer les autres opérateurs — je pense par exemple aux autres Missions locales qui pourraient détecter de nouvelles opportunités ? Un soutien accru à ce type de démarche pourrait-il être envisagé, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte social pour l'emploi ?

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen pour poser sa question jointe.

Mme Anne-Sylvie Theunissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, un regroupement d'employeurs est une société qui réunit des employeurs dans le but de recruter des salariés et de les mettre à disposition de ses membres, selon les besoins de chacun d'eux. Cette formule de regroupement d'employeurs remplace le recours aux travailleurs intérimaires par le choix de collaborateurs choisis pour une longue période. L'avantage pour les travailleurs est incontestable. Pour les salariés, les groupements d'employeurs présentent donc d'importants avantages par rapport aux normes forcées de flexibilité qui sont de plus en plus pratiquées. Ce sont de véritables emplois dont il s'agit. C'est pour cela qu'Ecolo encourage la constitution de groupements d'employeurs.

Les groupements d'employeurs sont donc potentiellement un moyen de créer de l'emploi stable pour des personnes peu qualifiées. De nombreuses entreprises tant dans le secteur marchand que non marchand n'ont pas les capacités de recruter une personne supplémentaire. Face à cette situation, les entreprises peuvent trouver une solution satisfaisante par le regroupement d'employeurs. Cela permet aussi de faciliter, pour les petites entreprises, l'embauche compensatoire lors de la mise en œuvre de la réduction du temps de travail. Le groupement d'employeurs adopte la forme d'une société à part entière, mais son objet social consiste uniquement dans la mise en commun de travailleurs. Prévus par des dérogations à la législation existante qui interdit la mise à disposition de travailleurs, les regroupements d'employeurs peuvent se développer dans le cadre du Maribel social et du plan Activa.

Un problème particulier concernait les candidats réfugiés politiques. La législation fédérale ne permettait pas à ces personnes d'être engagées, car les candidats réfugiés ne remplissaient pas les conditions d'accès au programme Activa. Des modifications récentes ont été apportées (arrêté paru au *Moniteur* du 27 février 2003 et un autre du 9 avril concernant la procédure). Un permis C est dorénavant délivré aux candidats réfugiés politiques. Ce permis C est valable un an, renouvelable et délivré à Bruxelles par l'ORBEM. Compte tenu de ces changements, par quels dispositifs pouvez-vous compléter la transformation des permis pour donner aux candidats réfugiés tou-

tes les chances d'être engagés et éviter de nouvelles discriminations à l'embauche ?

Compte tenu du développement de Jobiris et des modifications dans les législations du travail, je voudrais poser quatre questions au ministre :

- Comment le ministre soutient-il le projet Jobiris pour en assurer une viabilité à long terme ?
- Comment envisage-t-il de développer les groupements d'employeurs en Région bruxelloise et quels pourraient être les incitants possibles ? Comment l'Agence bruxelloise pour l'entreprise (fusion de Technopol et Ecobru) pourrait-elle être mieux associée ?
- Quels secteurs pourraient être couverts ?
- Quel est l'encadrement prévu pour ces travailleurs peu qualifiés pour assurer durablement leur insertion professionnelle ?

D'avance, je remercie le ministre pour ses réponses.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, Chers Collègues, en réponse aux deux questions orales et à l'attention toute particulière de M. Lemaire, je répondrai ce qui suit.

Les groupements d'employeurs sont issus de la loi-programme du 12 août 2000. Ce système a la faculté d'augmenter la mobilité des travailleurs tout en leur garantissant la stabilité grâce à des contrats de travail à durée indéterminée.

Hormis le personnel encadrant, les travailleurs doivent répondre aux conditions d'un public cible : sont visés, les demandeurs d'emploi inoccupés de longue durée, les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'intégration sociale et les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'aide sociale financière.

En Région de Bruxelles-Capitale, nous en sommes à la phase d'observation d'une expérience-pilote qui a été initiée par la Mission Locale d'Etterbeek, que j'ai bien évidemment soutenue dès le début.

Aidée par le pôle agro-alimentaire de la Technopole, qui l'a mise en contact avec ces quatre entreprises, la Mission Locale d'Etterbeek a convaincu ces dernières de participer à cette expérience et les a ensuite accompagnées dans la mise en place de la structure juridique, de même que pour l'engagement du public cible.

En ce qui concerne les dispositions prises pour informer les autres opérateurs, une brochure d'information a été éditée par le service public fédéral « emploi, travail et concertation sociale ». Cette brochure explique comment mettre en place un groupement d'employeurs, quels en sont les avantages et obligations, quel est le public cible et de quelles aides peuvent bénéficier ces groupements.

En ce qui concerne un éventuel soutien accru à ce type de démarche, il est un peu prématuré de s'avancer. En effet, le projet n'en est

qu'à sa phase pilote : une première année, certes encourageante, qui a vu la création de treize emplois nets mais qu'il convient maintenant d'analyser dans une perspective de développement à long terme.

Quant aux questions posées par Mme Theunissen je répondrai que la viabilité à long terme ne peut être assurée que par une autosuffisance du Groupement d'Employeur Jobiris. L'objectif n'est pas ici de faire un subside récurrent mais bien d'initier un projet pilote afin de voir ses différents développements possibles. Les charges fixes d'un groupement sont relativement faibles. En effet, une personne peut être déléguée à temps partiel à la gestion des heures, sans nécessiter une infrastructure lourde, étant donné que les travailleurs prestent dans les entreprises du Groupement. L'étape la plus lourde est la recherche et la mise en contact des entreprises potentiellement intéressées par ce type de projet.

Le développement de ce type de structure, comme je l'ai déjà signalé, dépendra des résultats de cette phase pilote actuellement en cours mais également des éventuelles vocations qu'auraient suscitées la Mission Locale d'Etterbeek et l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise. A cet égard, sans avoir le monopole de cette initiative, je considère que les Missions Locales sont des acteurs de premier plan, grâce à leur connaissance de terrain. Je pense que les Centres d'Entreprises pourraient également susciter ce genre d'activités pour les entreprises quittant le Centre d'Entreprises. Enfin l'Agence Bruxelloise a, elle, plus un rôle d'information et de mise en relation sectorielle.

En ce qui concerne les secteurs qui pourraient être couverts, la réponse est simple : tous. En effet, le partage de la main-d'œuvre peut concerner aussi bien des entreprises de secteurs complémentaires que des entreprises proches géographiquement. Le Groupement peut répondre aussi bien à des pics de saisonnalité, qu'à des pointes d'activités ou encore à un besoin ponctuel de main-d'œuvre qualifiée qui encadre des personnes du public cible.

En ce qui concerne le suivi des travailleurs, les missions locales et autres intervenants de terrain étant associés aux démarches de recrutement, ces différents intervenants ont l'habitude de suivre et conseiller le public cible. De plus, les travailleurs bénéficient de plusieurs expériences qualifiantes qui augmentent leur employabilité tout en ayant un employeur unique.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marie-Jeanne Riquet pour une réplique.

Mme Marie-Jeanne Riquet. — Madame la Présidente, il m'a été très difficile d'écouter le ministre avec attention, étant donné le brouhaha ambiant.

Je remercie le ministre pour ses réponses. Comme il nous a expliqué que nous étions en phase d'observation puisqu'il s'agit d'un projet pilote, j'aimerais savoir s'il est tenu compte, à ce stade, des expériences réussies qui se déroulent à l'étranger. Je pense notamment à la France, où les groupements d'employeurs sont beaucoup plus développés que dans notre région. En d'autres termes, je voudrais savoir si l'on tient compte de l'expérience enrichissante que nous constatons à l'étranger pour encourager, développer et soutenir les groupements d'employeurs.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen pour une réplique.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Par la suite, il ne faudra pas revenir en commission en estimant que les nouvelles initiatives d'insertion ne portent pas leurs fruits. On se trouve ici dans la recherche d'éléments supplémentaires visant les travailleurs les moins qualifiés et la création de structures d'emplois viables à long terme, durables, en vue de productions intéressantes. C'est exactement l'objet de Jobiris. Y avoir travaillé pendant un an ou deux avant de le mettre en place était nécessaire pour pouvoir réussir cette opération.

Je désire poser une question supplémentaire à M. le ministre.

A la fois, j'entends qu'il s'engage pour la période pilote et à vérifier la manière dont l'expérience produit des effets et des résultats. Je pense qu'il faut aussi fixer une échéance à cette expérience pilote dans la mesure où l'on peut déjà percevoir aujourd'hui que l'initiative est intéressante. Cela concerne treize travailleurs — vous l'avez cité vous-même, — ce qui n'est pas banal et il n'est pas fréquent que l'on ait déjà d'emblée ce type de résultat.

Il s'agit de treize travailleurs motivés, qui attendaient d'entrer dans des structures de travail où ils pourraient mettre en œuvre leurs qualifications.

Je voudrais connaître l'échéance.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je voudrais dire à Mme Riquet que le développement de l'activité se fait via la loi fédérale adoptée à l'initiative de la ministre Onkelinx. Cette loi fédérale s'est inspirée de l'expérience française.

En ce qui concerne le soutien de la Région bruxelloise, en 2001, j'ai octroyé un subside de près de 16.000 EUR à Jobiris et 19.000 EUR à la mission locale d'Etterbeek. Cette subvention a été reconduite en 2003 : 19.000 EUR pour la mission locale d'Etterbeek pour le suivi du groupement d'employeurs et pour l'étude de l'implantation d'un deuxième groupement; de même, 16.500 EUR ont été octroyés à Jobiris pour la poursuite du projet pilote.

Par rapport au chiffre de treize travailleurs que j'ai cité, certes on peut penser que treize travailleurs par rapport à l'ensemble des personnes qui sont demandeuses d'emploi en Région bruxelloise, c'est peu mais il faut les comparer au nombre de travailleurs occupés par les quatre entreprises concernées. Il s'agit là de treize travailleurs par rapport à cent travailleurs, donc d'une augmentation de treize pour cent pour l'ensemble de ces quatre entreprises. Si, pour l'ensemble de l'activité économique en Région bruxelloise, nous avons treize pour cent d'augmentation du personnel employé, nous aurions résolu une grande partie du chômage à Bruxelles.

Mme la Présidente. — Merci, Monsieur le Ministre, pour ces explications complémentaires. Nous ne manquerons pas de revenir dans le futur sur cette problématique.

Les incidents sont clos.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « HET SCHORSINGSBELEID VAN WERKONWILLIGEN IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

QUESTION ORALE DE M. JEAN-LUC VANRAES A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA POLITIQUE DE SUSPENSION EN CAS DE REFUS D'EMPLOI EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, zoals meestal zal mijn vraag kort zijn, maar daarom niet onschuldig. Iedereen is op de hoogte van de schrijnende toestand van de arbeidsmarkt in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest dat meer dan 85.000 werklozen telt. We leven in een periode van crisis. In zo een periode zijn het opnemen van verantwoordelijkheid en het afleggen van verantwoording heel belangrijk.

Ik heb kennis genomen van het jaarverslag 2002 van de RVA. Daaruit blijkt dat 227 zogenaamde werkonwilligen werden geschorst : 220 in Vlaanderen, 2 in Wallonië en 5 in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Die schorsingen gebeuren pas nadat de regionale werkbemiddelingsbureaus, in ons gewest de BGDA, de werkonwilligheid aan de RVA heeft gesignaleerd en een RVA-inspecteur de aangewezen werkonwilligen heeft ontmoet en/of ondervraagd. Statistisch gezien is het cijfer van 5 geschorste werkonwilligen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest tegenover 220 in Vlaanderen hallucinant.

Mijn concrete vragen aan minister Tomas zijn de volgende.

Zijn die cijfers correct ? Zoniet wat zijn dan de correcte cijfers ?

Worden de werkonwilligen systematisch door de BGDA aan de RVA gesignaleerd ?

Bestaat er een duidelijke overeenkomst met de RVA en is er een goede samenwerking terzake ?

Wat is de verklaring van de minister voor de genoemde cijfers ? Is er geen ander schorsingsbeleid vereist ?

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Eric Tomas heeft het woord.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, allereerst wens ik erop te wijzen dat ik niet akkoord ga met de analyse van de heer Vanraes en dat ik tevreden ben over het kleine aantal geschorste begunstigden van een werkloosheidsuitkering in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Mijns inziens bestaan er twee manieren om een daling van de werkloosheidscijfers te verkrijgen. De eerste bestaat erin verschil-

lende categorieën van personen uit te sluiten. De tweede beoogt de beïnvloeding van de oorzaken via de bevordering van de economische ontwikkeling en via de herwaardering van de opleiding door op een positieve manier in te spelen op de arbeidsmarkt. Dit is de manier waaraan ik absolute voorrang geef.

Ziehier het antwoord op de mondelinge vraag.

Aangezien de schorsingen van de werkloosheidsuitkeringen door de diensten van de RVA gebeuren omdat het om een federale materie gaat, ben ik als minister van Werkgelegenheid en Economie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest niet in staat te oordelen over de exactheid van deze cijfers.

De systematische gegevensoverdracht van de begunstigden van een werkloosheidsuitkering werd vastgelegd in een protocol tussen de RVA en de drie gewestelijke diensten voor arbeidsbemiddeling.

De BGDA leeft dit protocol strikt na. Het bestaat uit twee onderdelen :

Het eerste onderdeel omvat een geïnformateerde opvolging van de uitnodigingen. Telkens werkzoekenden zich niet aanmelden op de afspraak geregeld door de BGDA, wordt dat elektronisch doorgestuurd naar de RVA.

Het tweede onderdeel heeft betrekking op het gebrek aan positieve medewerking vanwege de werkzoekende. *In concreto* betreft het de overdracht van inlichtingen over werkweigeringen of over de weigering om een beroepsopleiding te volgen.

Ik wens te benadrukken dat het gering aantal geschorste personen in ons gewest ook kan worden verklaard door de motivatie van de werkzoekenden om zich uit hun situatie te redden en niet noodzakelijk door het voornemen van de openbare dienstverlening om de werkonwilligen naar wie de heer Vanraes refereert, te bestraffen.

Dan zijn er nog enkele factoren ter verklaring van de Brusselse situatie.

Steeds meer werkzoekenden solliciteren spontaan in ons gewest, wat een vermindering van het aantal uitnodigingen meebrengt en dus ook van het aantal mogelijke niet-reacties.

Vervolgens worden bepaalde werkaanbiedingen nominatief op de site van de BGDA vermeld, bijvoorbeeld alle onderwijsfuncties. Deze werkwijze wordt nog verder uitgebreid en betekent nog minder uitnodigingen en dus minder geregistreerde weigeringen.

Tenslotte wijs ik erop dat mijn werkgelegenheidsbeleid er vooral op gericht is zoveel mogelijk werkzoekenden aan werk te helpen, zelfs degenen die door de RVA werden geschorst en geen uitkeringen meer ontvangen.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mevrouw de Voorzitter, het is niet mijn bedoeling dat de RVA meer zou sanctioneren. Het is wel mijn bedoeling mensen te stimuleren om te gaan werken. In mijn gemeente heb ik er vorig jaar voor gezorgd dat een honderdtal werk-

zoekenden werden geholpen om werk te vinden. Wat alleszins nefast is, is dat werkzoekenden onder elkaar zien dat sommigen verplicht zijn om werk te zoeken en anderen niet. Zo een situatie werkt demotiverend.

De cijfers van werkonwilligheid in ons gewest zouden erop kunnen wijzen dat er onvoldoende begeleiding is. Bij een efficiënte begeleiding wordt immers meteen duidelijk wie niet wil meewerken. Als er te weinig begeleiding is of daartoe onvoldoende middelen ter beschikking worden gesteld, dan worden de problemen minder gedetecteerd. Ik hoop dat de minister voldoende middelen zal krijgen voor de nodige opvolging. Dan zullen misschien meer misbruiken worden vastgesteld, maar dan zullen ook meer mensen kunnen worden tewerkgesteld.

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Eric Tomas heeft het woord.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Ik zal niet betwisten dat sommige werkzoekenden actiever zijn dan anderen. De BGDA-diensten staan in elk geval ter beschikking van al de werkzoekenden.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIERAAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATS-SECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENAREN-ZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE NOODZAKELIJKE DRASTISCHE VERSTERKING VAN DE VERKEERS-VEILIGHEID. »

QUESTION ORALE DE MME ADELHEID BYTTEBIERA M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA NECESSITE D'UN RENFORCEMENT DRASTIQUE DE LA SECURITE ROUTIERE. »

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Staatssecretaris, intelligente snelheidsbegrenzers of ISA worden beschouwd als een technisch vernuftig middel om chauffeurs ertoe aan te zetten of te dwingen de snelheidsbeperkingen te respecteren. Gebruikers vinden zo' in ISA-systeem zeer comfortabel, omdat het systeem ervoor zorgt dat de chauffeur nooit de maximumsnelheid overschrijdt. Dat is belangrijk, omdat overdreven snelheid het aantal verkeersslachtoffers doet toenemen. Wie aangereden wordt door een auto die 32 kilometer per uur rijdt, heeft nog een overlevingskans van 95 %. Wordt een voetganger evenwel aangereden door een auto die 64 kilometer per uur rijdt, dan heeft hij of zij nog 10 % overlevingskans.

De Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid wenst een halvering van het aantal dodelijke en zwaargewonde verkeersslachtoffers

tegen 2010. U hebt als Brussels staatssecretaris een Brusselse Staten-Generaal voor Verkeersveiligheid georganiseerd. Er is afgesproken — de voorzitter zal dat kunnen bevestigen — dat we eind juni een groot debat houden over die Brusselse Staten-Generaal. Daarover handelen mijn vragen dus niet, maar wel over het ISA-systeem.

Mijnheer de Staatssecretaris, deelt u de visie dat we moderne technologieën moeten inschakelen om de snelheid van de chauffeurs te beperken? Denkt u aan de installatie van limiterende begrenzers, dan wel informatieve begrenzers? Dat komt neer op de vraag hoe nadrukkelijk de chauffeur wordt begeleid.

Uit onderzoek is gebleken dat 60 % van de Belgen geen bezwaar heeft tegen een limiterende begrenzer. 70 % van de tegenstanders ervan zien een signalerende of informatieve begrenzer wel zitten. Er is dus een groot draagvlak voor investeringen op dat vlak.

In Gent werd er een ISA-project gestart, omdat men ervan overtuigd is dat de ISA de verkeersveiligheid bevordert.

Hoever staat het onderzoek naar de ISA's in het Hoofdstedelijk Gewest? Bent u van plan om demonstratieprojecten op te zetten? Wanneer gaan die van start?

Met welk stimuli denkt u de partners, met name de chauffeurs, de bevolking, de bedrijven en de overheidsinstellingen bij ISA-projecten te betrekken?

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, al tien jaar geleden, dus sinds 1993, werden verschillende projecten in verband met intelligente snelheidsbegrenzers in Europa op touw gezet. In Vlaanderen hield de VTB-VAB in 1999 een enquête over het ISA-systeem bij 400 personen. Opvallend was de onverwachte positieve houding van de automobilisten tegenover ISA.

Ik heb al een wagen dat met het systeem is uitgerust, kunnen uittesten en stelde reeds meerdere malen dat ik het testen of de uitvoering van acties wou promoten om het aantal verkeersdoden en zwaargewonden te verminderen. De intelligente snelheidsbegrenzer (ISA) is er een van.

In 2001 reageerde ik positief op de oproep van het kabinet van de federale minister van Vervoer en het BIVV om ISA te ondersteunen. Ik had ook voorgesteld om een test in ware grootte in Brussel uit te voeren. Blijkbaar was het voor alle betrokken actoren sneller gezegd dan gedaan. We hebben immers het BIVV meermaals hierover moeten aanspreken. Ondertussen was Gent van start gegaan met haar eigen ISA-test in het kader van het Europese project PROSPER. Die test, die nog in uitvoering is, betreft 37 voertuigen waarvan 3 bussen van De Lijn.

In oktober van verleden jaar had ik een vergadering georganiseerd om, in het kader van een Brussels project, de verschillende actoren, waaronder het BIVV en het BUV, rond de tafel te brengen. De bedoeling was de haalbaarheid van een ISA-project te bepalen en een

specifiek project voor ons gewest uit te werken dat een aanvulling moest zijn op en niet identiek aan, het Gentse project. Er kwamen toen heel wat voorstellen uit de bus en, zoals u zich wel kan voorstellen, met zeer verschillende prijskaartjes en tijdschema's. Daarom werd voorgesteld om de haalbaarheid en de modaliteiten van de ISA-test door de werkgroepen van de Brusselse Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid te laten bepalen.

Er is nu een werkgroep die zich buigt over het snelheidsprobleem en het rijden onder invloed. Hij behandelt niet alleen de aspecten van controle en beteugeling, maar ook van de technische uitrustingen voor preventie, zoals het ISA-systeem, de zwarte doos en de anti-startalcoholmeter.

Wat is nu de stand van zaken met betrekking tot het ISA-systeem in de werkgroep?

De werkgroep merkt op dat een gelijkaardige test in Brussel als die van Gent geen nieuwe gegevens zal opleveren. Volgens hem is het beter eerst de resultaten van het project in Gent onder de loep te nemen.

Ten tweede stelt hij dat een ISA-test in Brussel vereist dat vooraf een digitale kaart — dat is cartografie gekoppeld aan een gegevensbank — gerealiseerd wordt met ten minste de wettelijk toegelaten snelheid in elke straat of deel van de straat. Voor het gewest betekent dat een omvangrijke operatie, omvangrijker dan in Gent, aangezien de test voor heel het Brussels grondgebied zou gelden. Dan heeft hij het nog niet over de regelmatige *update*, zelfs in *realtime*, van de gegevensbank, want anders werkt het systeem niet. Het gewest heeft recent in het kader van het 6^{de} kaderprogramma van Europa een dergelijk project betreffende cartografie aan de Europese Commissie voorgelegd.

De werkgroep ondersteunt het ISA-project, maar het moet in een langetermijnvisie en in een Europese dimensie kaderen, waar uiteraard de autoconstructeurs bij worden betrokken. Dan pas kan een en ander worden verwezenlijkt. Daar ben ik van overtuigd. Gelet op de complexiteit vindt de werkgroep dat het ISA-project noch op korte termijn, noch op middellange termijn op de rails kan worden gezet.

De werkgroep heeft zich ook gebogen over de zwarte dozen die verschillende parameters meten tijdens het rijden en dus ook net vóór een ongeval. Een belangrijke Brusselse taxionderneming heeft haar voertuigen met zwarte dozen uitgerust. Er werd 50 % minder ongevallen vastgesteld. De zwarte dozen werken inderdaad ontrappend, omdat hierdoor kan worden vastgesteld wat er net voor een ongeval gebeurde en hoe snel er werd gereden. Eén van de voorstellen was om de voertuigen van de openbare diensten met de zwarte dozen uit te rusten, gezien de redelijke kostprijs van ongeveer 450 EUR en de impact ervan op het rijgedrag. De burgers, de leasingbedrijven en de ondernemingen zouden ertoe aangespoord kunnen worden om het wagenpark eveneens met de zwarte dozen uit te rusten. De werkgroep zal zijn voorstellen over de zwarte dozen en ISA voor de Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid normaal tegen september verfijnen, einddatum van de Staten-Generaal. Ik heb er uiteraard geen probleem mee dat voordien, in juni, de stand van zaken in de werkgroepen hier aan bod komt.

Mevrouw de Voorzitter. — Het is inderdaad afgesproken dat er een algemeen debat komt over de Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid in juni.

Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, ik dank de staatssecretaris voor zijn toelichting bij de stand van zaken.

Toch kan ik niet op alle punten zijn mening delen. Een digitale kaart is inderdaad belangrijk als we een ISA-systeem echt invoeren, maar niet echt nodig bij een demonstratieproject. Hoe dan ook, ik ben er zeker van dat we op het onderwerp terugkomen bij het algemeen debat.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur le projet et la proposition dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over het afgehandelde ontwerp en voorstel.

VOTE NOMINATIF SUR LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION TENDANT AU REJET DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION (DE M. JOËL RIGUELLE) INVITANT LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL À DEMANDER AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL L'ABROGATION DE LA LOI DU 11 AVRIL 1994 ORGANISANT LE VOTE AUTOMATISÉ (n^{os} A-164/1 et 2 – 2000/2001) — (Application de l'article 83.4 du Règlement)

NAAMSTEMMING OVER DE BESLUITEN VAN DE COMMISSIE TOT VERWERPING VAN HET VOORSTEL VAN RESOLUTIE (VAN DE HEER JOËL RIGUELLE) WAARBIJ DE GEWESTREGERING VERZOCHT WORDT DE FEDERALE REGERING TE VRAGEN OM DE WET VAN 11 APRIL 1994 TOT ORGANISATIE VAN DE GEAUTOMATISEERDE STEMMING OP TE HEFFEN (nrs A-164/1 en 2 – 2000/2001) — (Toepassing van artikel 83.4 van het Reglement)

Mme la Présidente. — Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Wij gaan over tot de stemming over de conclusies van de commissie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ?

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition de résolution votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Zij die er voorstander van zijn dat het voorstel van resolutie wordt verworpen, stemmen ja omdat de commissie in haar besluiten voorstelt dat het wordt verworpen.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

65 membres sont présents.

65 leden zijn aanwezig.

44 répondent oui.

44 antwoorden ja.

21 répondent non.

21 antwoorden neen.

En conséquence, le Conseil adopte les conclusions de la Commission tendant à rejeter la proposition de résolution.

Bijgevolg neemt de Raad de besluiten van de Commissie strekkende tot het verwerpen van het voorstel van resolutie aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Dufourny, Emmery, M. Gatz, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Rorive, MM. Smits, Vandebossche, van Eyll, Vanraes, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, M. Doukeridis, Mmes Fraiteur, Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL, LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIVE A L'ETABLISSEMENT, L'EXECUTION ET LE SUIVI D'UN PLAN NATIONAL CLIMAT, AINSI QUE L'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

Vote nominatif

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN DE FEDERALE STAAT, HET VLAAMS GEWEST, HET WAALS GEWEST EN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BETREFFENDE HET OPSTELLEN, HET UITVOEREN EN HET OPVOLGEN VAN EEN NATIONAAL KLIMAATPLAN, ALS OOK HET RAPPORTEREN IN HET KADER VAN HET RAAMVERDRAG VAN DE VERENIGDE NATIES IN ZAKE KLIMAATVERANDERING EN HET PROTOCOL VAN KYOTO

Naamstemming

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

65 membres sont présents.

65 leden zijn aanwezig.

61 répondent oui.

61 antwoorden ja.

1 répond non.

1 antwoordt neen.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Decker, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, Fraiteur, M. Gatz, Mme Geuten, M. Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

Mme la Présidente. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

La séance plénière est levée à 18 h 45.

De plenaire vergadering wordt om 18.45 uur gesloten.

